EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, June 2, 2026

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament met this day at 9:30 a.m. [ET] pursuant to rule 12-7(2)(a) for consideration of possible amendments to the Rules.

Senator Peter Harder (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: I wish to welcome the senators of the committee as well as those watching the committee proceedings on sencanada.ca.

My name is Peter Harder, and I'm the Chair of the Standing Senate Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament. I would like to ask my colleagues to introduce themselves, and if I could indulge our witnesses, as we go around, please introduce yourselves as well.

If I talk long enough, Senator Cuzner will be in his seat. He is not a usual member, but he will be on the second panel, so I thought he should be sitting here as well.

Senator K. Wells: Kristopher Wells, Alberta, Treaty 6 territory.

Senator Cuzner: Rodger Cuzner, Nova Scotia.

Senator Downe: Percy Downe, Charlottetown.

[*Translation*]

Senator Saint-Germain: Raymonde Saint-Germain from Quebec.

[*English*]

Senator Busson: Bev Busson, British Columbia.

[*Translation*]

Senator Petitclerc: Chantal Petitclerc from Quebec.

[*English*]

Senator Black: Robert Black, Ontario

Senator Klyne: Marty Klyne, senator from Saskatchewan, Treaty 4 territory.

Senator Pate: Kim Pate. I live here on the unceded, unsurrendered and unreturned territory of the Algonquin Anishinaabeg.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 2 juin 2026.

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement se réunit aujourd'hui, à 9 h 30 (HE), conformément à l'article 12-7(2)a) du Règlement, pour examiner des modifications possibles au Règlement.

Le sénateur Peter Harder (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Je souhaite la bienvenue à tous les sénateurs, ainsi qu'aux téléspectateurs qui regardent les délibérations du comité ce matin sur sencanada.ca.

Je m'appelle Peter Harder. Je suis le président du Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement. Je demanderais à mes collègues de se présenter et j'invite nos témoins, s'ils le veulent bien, à faire de même au fur et à mesure que nous ferons le tour de la table.

Si je parle assez longtemps, le sénateur Cuzner sera en place. Il n'est pas membre titulaire, mais il fera partie du deuxième groupe de témoins; j'ai donc pensé qu'il devrait être assis ici également.

Le sénateur K. Wells : Kristopher Wells, du territoire visé par le Traité n° 6, en Alberta.

Le sénateur Cuzner : Rodger Cuzner, de la Nouvelle-Écosse.

Le sénateur Downe : Percy Downe, de Charlottetown.

[*Français*]

La sénatrice Saint-Germain : Raymonde Saint-Germain, du Québec.

[*Traduction*]

La sénatrice Busson : Bev Busson, de la Colombie-Britannique.

[*Français*]

La sénatrice Petitclerc : Chantal Petitclerc, du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur Black : Robert Black, de l'Ontario.

Le sénateur Klyne : Marty Klyne, sénateur du territoire visé par le Traité n° 4, en Saskatchewan.

La sénatrice Pate : Kim Pate. Je vis ici, sur le territoire non cédé et non restitué de la nation algonquine anishinabe.

[*Translation*]

Senator Ringuette: Pierrette Ringuette from New Brunswick.

Senator Surette: Allister Surette from Nova Scotia.

Senator Youance: Suze Youance from Quebec.

[*English*]

Senator Burey: Sharon Burey, Ontario.

The Chair: Thank you very much, colleagues. We'll now proceed with our first panel. I would remind you that this is part of our study on Senate public bills. We have two panels today, inviting senators who have been active on Senate public bills to make statements and to engage in conversation.

I suggest that we hear from our witnesses and then have questions. We'll have our witness statements by alphabetical order, and we will begin with Senator Black.

Hon. Robert Black: Honourable colleagues, it's a pleasure to be here with you this morning to speak on the Senate public bills process. Since being appointed, I have been fortunate to sponsor two Senate public bills. In November 2021, I tabled Bill S-227, An Act to establish Food Day in Canada, and in June 2025, I tabled Bill S-230, An Act respecting the development of a national strategy for soil health protection, conservation and enhancement. Both these bills passed through the Senate Chamber rather quickly.

During the development of these bills, I had positive experiences with our Chamber Operations and Procedure Office, or COPO, and with the Office of the Law Clerk and Parliamentary Counsel. I was provided with clear, informative, non-partisan legal and legislative drafting assistance throughout the process.

As Deputy Leader of the Canadian Senators Group, or CSG, I can attest that, within our group, Senate public bills are not vetted through any process. In fact, beyond sponsors or critics of legislation providing an outline on the intent of bills, lobbying on the merits of any legislation is done outside of our group meetings and in a similar fashion as one would do in lobbying for support from other senators in other parliamentary groups and caucuses.

We respect each other's independence. There is no pressure and no expectation for our members in the CSG to agree on issues or vote in a certain way.

[*Français*]

La sénatrice Ringuette : Pierrette Ringuette, du Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Surette : Allister Surette, de la Nouvelle-Écosse.

La sénatrice Youance : Suze Youance, du Québec.

[*Traduction*]

La sénatrice Burey : Sharon Burey, de l'Ontario.

Le président : Merci beaucoup, chers collègues. Nous allons maintenant entendre nos premiers témoins. Je vous rappelle que cette séance s'inscrit dans le cadre de notre étude sur les projets de loi d'intérêt public du Sénat. Nous avons prévu deux groupes de témoins aujourd'hui, des sénateurs qui ont participé activement à l'élaboration de tels projets de loi.

Je propose que nous écoutions d'abord nos témoins, avant de passer aux questions. Nous entendrons les témoignages dans l'ordre alphabétique. Nous commencerons par le sénateur Black.

L'hon. Robert Black : Chers collègues, c'est un plaisir d'être parmi vous ce matin pour vous parler du processus des projets de loi d'intérêt public du Sénat. Depuis ma nomination, j'ai eu la chance de parrainer deux projets de loi d'intérêt public du Sénat. En novembre 2021, j'ai déposé le projet de loi S-227, Loi instituant la Journée canadienne de l'alimentation, et en juin 2025, j'ai déposé le projet de loi S-230, Loi concernant l'élaboration d'une stratégie nationale pour la protection, la conservation et l'amélioration de la santé des sols. Ces deux projets de loi ont été adoptés assez rapidement par le Sénat.

Durant l'élaboration de ces projets de loi, j'ai eu une expérience positive avec notre Bureau de la procédure et des travaux de la Chambre, ainsi qu'avec le Bureau du légiste et conseiller parlementaire. Tout au long du processus, ceux-ci m'ont apporté une aide précieuse en matière de rédaction juridique et législative, qui s'est distinguée par sa clarté, son caractère informatif et son impartialité.

En tant que leader adjoint du Groupe des sénateurs canadiens, ou GSC, je peux vous assurer que, dans notre groupe, les projets de loi d'intérêt public du Sénat ne font l'objet d'aucun processus d'examen. En effet, au-delà des auteurs ou des détracteurs d'un projet de loi qui en exposent les grandes lignes, le lobbying sur le fond d'un projet de loi se déroule en dehors de nos réunions de groupe et s'effectue de la même manière que l'on chercherait à obtenir le soutien d'autres sénateurs au sein d'autres groupes parlementaires et caucus.

Nous respectons notre indépendance mutuelle. Aucune pression n'est exercée sur les membres du GSC pour qu'ils s'accordent sur des questions ou votent d'une certaine manière, et aucune attente de ce genre n'est formulée à cet égard.

Personally, I've always found value in discussing differing opinions and perspectives with my senator colleagues. Those conversations often bring forward viewpoints not thought of and insights not otherwise considered. However, these discussions do not take place in a formal setting or during weekly group meetings.

Overall, I support the intent of the process for Senate public bills. However, there is room for reform. Every Senate public bill must have value and merit. It must be suitable for debate in our august chamber and in the other place. I believe that they should be thoughtful, consequential, meaningful, practical and have value for all Canadians.

However, Senate public bills may be more effective if limitations were imposed. For example, limiting the time allotted for debate at each stage or limiting the number of Senate public bills per senator, or maybe even per group or caucus, could help manage the process more effectively. However, I'm not sure how well the latter would be received by my colleagues.

As a past member of this committee, I know there has been discussion surrounding the lottery system used in the other place for private members' bills. A similar process could help reform this process and manage the number of Senate public bills on the Order Paper.

The extension of a sitting day every week or the designation of one extra sitting day per week for the consideration of only Senate public bills might be a further avenue for discussion as well. Monday evening sittings or extended Wednesday sittings are possible.

Colleagues, as senators, we have the unique opportunity to look beyond the next electoral cycle and take a wider view of issues and concerns impacting our regions and our country beyond the next election. Senate public bills can and should be based on issues that may not be pressing now but will potentially be critically important in 2, 5 or 10 years — like soil health. I do apologize, but you know I couldn't go without mentioning soil health.

The recent launch of the development of a soil strategy by the government based on Bill S-230 was a culmination of seven years of my work here in the Senate. It began with my talking about soil health shortly after I was appointed to the Senate.

Personnellement, j'ai toujours trouvé utile d'échanger des opinions et des points de vue divergents avec mes collègues sénateurs. Ces conversations font souvent ressortir des points de vue auxquels on n'avait pas pensé et des idées qui n'auraient pas été envisagées autrement. Cependant, ces échanges ne se déroulent pas dans un cadre officiel ni lors des réunions hebdomadaires du groupe.

Dans l'ensemble, je soutiens l'esprit du processus applicable aux projets de loi d'intérêt public du Sénat, mais on peut toutefois faire mieux. Chaque projet de loi d'intérêt public du Sénat doit avoir une valeur et un intérêt. Il doit être digne d'être débattu au sein de notre auguste chambre et à l'autre chambre. Je pense qu'ils doivent être mûrement réfléchis, avoir un impact, être pertinents, pratiques et présenter un intérêt pour tous les Canadiens.

Toutefois, les projets de loi d'intérêt public du Sénat pourraient être plus efficaces si des restrictions y étaient imposées. Par exemple, une limitation du temps alloué au débat à chaque étape ou une limitation du nombre de projets de loi d'intérêt public par sénateur, voire par groupe ou caucus, pourrait contribuer à une gestion plus efficace du processus. Je ne suis toutefois pas certain de la façon dont mes collègues accueilleraient cette dernière mesure.

En tant qu'ancien membre de ce comité, je sais qu'on a débattu du système de tirage au sort utilisé à la Chambre des communes pour les projets de loi d'initiative parlementaire. Une procédure analogue pourrait contribuer à réformer ce processus et à réguler le nombre de projets de loi d'intérêt public du Sénat inscrits au Feuilleton.

On pourrait également envisager de prolonger une séance hebdomadaire ou de prévoir une séance supplémentaire par semaine consacrée exclusivement à l'examen des projets de loi d'intérêt public du Sénat. Ce serait, par exemple, des séances le lundi soir ou la prolongation de celles du mercredi.

Chers collègues, en tant que sénateurs, nous avons l'occasion unique d'étendre notre vision au-delà du prochain cycle électoral et d'adopter une perspective plus large sur les enjeux et les préoccupations qui touchent nos régions et notre pays. Les projets de loi d'intérêt public du Sénat peuvent et doivent porter sur des questions qui ne sont peut-être pas urgentes aujourd'hui, mais qui pourraient revêtir une importance cruciale dans 2, 5 ou 10 ans — comme la santé des sols. Je suis désolé, mais vous savez bien que je ne pouvais pas passer sous silence la question de la santé des sols.

Le lancement récent par le gouvernement d'une stratégie sur les sols fondée sur le projet de loi S-230 a été l'aboutissement de sept années de travail de ma part ici au Sénat. Tout a commencé lorsque j'ai commencé à parler de la santé des sols peu après ma nomination au Sénat.

We must take the time that we, as senators, are afforded to raise pressing issues otherwise not being considered or looked at, and Senate public bills can be an effective way to achieve results and action by the government.

Thank you very much for the invitation to be here.

The Chair: Thank you, Senator Black.

Hon. Marty Klyne: Thank you for the opportunity to participate in your study and discuss Senate public bills.

In my view, as Senator Harder wrote in a 2018 paper, these bills ". . . often address the policy gaps unaddressed by the Government in complementary fashion" and ". . . offer Canadians excellent policy value."

On this subject, I encourage colleagues to consider five principles.

First, proportionality: The Senate's main job is to review government bills. We need an approach to senators' bills that keeps that focus.

Second, due diligence: Senators' bills should be treated with the same rigour as all bills, not advanced through trading.

Third, transparency: Canadians and MPs should be able to understand and follow the Senate's process for non-government bills, as in the House of Commons.

Fourth, conclusiveness: All non-government bills, including the House of Commons private members' bills, are vulnerable to an indirect procedural veto by parliamentary minorities in the Senate in terms of undue delay and preventing votes. The current rules date to 1991, so this aspect should end.

Fifth, subject matter: Senate public bills should contribute to Canada, such as changes on niche topics, and not duplicate the work of others, especially the work of the other place.

I turn to the role of Senate public bills and two potential options for rule changes.

Nous devons mettre à profit le temps qui nous est accordé, en tant que sénateurs, pour soulever les questions pressantes qui ne sont pas prises en compte ou examinées par ailleurs, et les projets de loi d'intérêt public du Sénat peuvent constituer un moyen efficace d'obtenir des résultats et de susciter une réaction de la part du gouvernement.

Je vous remercie vivement de m'avoir invité à venir ici.

Le président : Merci, sénateur Black.

L'hon. Marty Klyne : Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de participer à votre étude et de débattre des projets de loi d'intérêt public du Sénat.

À mon avis, comme le sénateur Harder l'a souligné dans un écrit de 2018, ces projets de loi « […] comblent souvent, de manière complémentaire, les lacunes politiques non comblées par le gouvernement ». Ils « […] offrent aux Canadiens une excellente valeur politique ».

À ce sujet, j'invite mes collègues à prendre en considération cinq principes.

Tout d'abord, la proportionnalité : la mission principale du Sénat consiste à examiner les projets de loi du gouvernement. L'approche à adopter concernant les projets de loi des sénateurs doit rester centrée sur cet objectif.

Deuxièmement, la diligence raisonnable : les projets de loi des sénateurs devraient être traités avec la même rigueur que tous les autres projets de loi, et ne pas être adoptés par compromis.

Troisièmement, la transparence : les Canadiens et les députés devraient pouvoir comprendre et suivre la procédure du Sénat pour les projets de loi n'émanant pas du gouvernement, comme à la Chambre des communes.

Quatrièmement, le caractère définitif : tous les projets de loi n'émanant pas du gouvernement, y compris les projets de loi d'initiative parlementaire de la Chambre des communes, sont exposés à un veto procédural indirect de la part des minorités parlementaires au Sénat, qui peut les retarder indûment et empêcher leur mise aux voix. Les règles actuelles datent de 1991; il convient donc de mettre fin à cette situation.

Cinquièmement, l'objet des projets de loi d'intérêt public du Sénat devrait apporter une contribution utile au Canada, par exemple en proposant des modifications sur des sujets de niche, et ne pas faire double emploi avec les travaux d'autres instances, en particulier ceux de l'autre chambre.

J'aborde à présent le rôle des projets de loi d'intérêt public du Sénat ainsi que deux options possibles pour la modification du règlement.

Option 1 is the committee's fifth report of 2014, which is the model of the former Speaker, the late Honourable Pierre Claude Nolin. That proposed a way for the Senate to vote on non-government bills after minimum periods of debate.

In 2020, Senators Sinclair and Dalphond further developed this model based on the *Standing Orders of the House of Commons*. They proposed votes on private members' bills from MPs after a specified time, the Nolin model for other non-government business, time limits for committee studies of such bills, and a way to reinstate such bills after prorogation to their previous level of progress. The Nolin model, perhaps with some additions, addresses the issues of indirect procedural vetoes, such as through repeated subamendments and vote deferrals.

Senator Dalphond has suggested that such vetoes may breach section 36 of the Constitution Act, 1867, which requires majority voting in the Senate.

Option 2 is the House of Commons' lottery system, in place since 1986, with scheduled debates and votes on a limited number of bills. This model would curtail the growing number of Senate public bills, ensure focused debate, bring transparency and end filibusters. It would also allow senators to introduce as many bills as they like, but not to debate and vote on them all, as is the case for MPs.

In my view, either option would be an improvement.

To conclude, I'm by no means an expert on the Rules. However, I endeavour to always sit near Peter Harder. I trust these references to colleagues' work may assist you, and I would be pleased to discuss my experience sponsoring Senate public bills.

Thank you.

The Chair: Thank you, Senator Klyne.

Hon. Kim Pate: Thank you to the committee for undertaking this study and also for inviting us to appear. I also want to thank my colleagues for presenting and the Senate staff who assist in these processes, from the clerks to the law clerks to the procedural folks, because they are key to this.

La première option est le cinquième rapport de 2014 du comité, qui s'inspire du modèle proposé par l'ancien Président, feu l'honorable Pierre-Claude Nolin. Ce rapport proposait une méthode permettant au Sénat de se prononcer sur les projets de loi n'émanant pas du gouvernement après une période de débat minimale.

En 2020, les sénateurs Sinclair et Dalphond ont approfondi ce modèle en s'appuyant sur le *Règlement de la Chambre des communes*. Ils ont proposé que les projets de loi d'initiative parlementaire soient soumis au vote après un délai déterminé, le modèle Nolin pour les autres affaires non gouvernementales, des limites de temps pour l'examen de ces projets de loi en comité et un moyen de rétablir ces projets de loi après prorogation à leur stade d'avancement antérieur. Le modèle Nolin, avec quelques ajouts peut-être, répond aux problèmes liés aux vetos procéduraux indirects, tels que ceux résultant de sous-amendements répétés et de reports du vote.

Le sénateur Dalphond était d'avis que ces vetos pourraient constituer une violation de l'article 36 de la Loi constitutionnelle de 1867, qui exige le vote majoritaire au Sénat.

La deuxième option est le système de tirage au sort de la Chambre des communes, en vigueur depuis 1986, qui prévoit des débats et des votes programmés sur un nombre limité de projets de loi. Ce modèle permettrait de limiter le nombre croissant de projets de loi d'intérêt public au Sénat, de garantir des débats ciblés, d'assurer la transparence et de mettre fin aux obstructions. Il permettrait également aux sénateurs de déposer autant de projets de loi qu'ils le souhaitent, mais pas d'en débattre ni de les mettre aux voix tous, comme c'est le cas pour les députés.

À mon avis, l'une ou l'autre de ces options constituerait une amélioration.

Pour conclure, je ne suis certainement pas un expert sur le Règlement. Cependant, je m'efforce de toujours m'asseoir près de Peter Harder. J'espère que ces renvois aux travaux de mes collègues vous seront utiles, et je serais ravi de vous parler de mon expérience en tant que parrain de projets de loi d'intérêt public au Sénat.

Merci.

Le président : Merci, sénateur Klyne.

L'hon. Kim Pate : Je remercie le comité d'avoir mené cette étude et de nous avoir invités à témoigner. Je voudrais également exprimer ma gratitude à mes collègues pour leurs exposés, ainsi qu'à l'équipe du Sénat qui nous aide dans le cadre de ces travaux, que ce soient les greffiers, les juristes ou les spécialistes des procédures, car leur appui est crucial.

My history with Senate public bills precedes my entering the Senate. As some of you will know, it has been almost 10 years now since I was appointed, and for 25 years before that, I used to appear before Senate and House committees, so my experience with private bills actually extends to that place.

In fact, it may surprise many people, given that I have four Senate public bills, to hear that I'm not a fan of private bills. The reason I'm not a fan is that, often, historically, they have lacked Charter compliance in terms of the Canadian Charter of Rights and Freedoms. They have often been focused on particular issues that are of interest to the individuals but not necessarily of national interest, and they don't always focus on the minority advocacy that is part of our role as senators.

I just want to quickly run through part of the rationale for taking up the four bills that I did take up. Three of them were bills based on commitments made by the governing party when they were running for election but that became unfulfilled political promises. That includes Bill S-205, which is often referred to as "Tona's Law." That first came to light through the Human Rights Committee report *Human Rights of Federally-Sentenced Persons*.

Then, in Bill C-83 — the amendments the Senate made to that bill — we saw a lack of follow-through on that bill. The amendments that were first put forth were initially going to be introduced by our late colleague senator Josée Forest-Niesing, and I was working on that with her when she became ill and subsequently passed. I took up that bill.

I'll skip over Bill S-206 for a minute.

Bill S-207 is the criminal record expiry bill. It was, again, a commitment made by the federal government to repeal previous changes to the criminal records suspension process. I worked for 18 months with the then Minister of Public Safety on that issue and then came forward with a private bill when it became clear that the runway for the government was running out.

Similarly, Bill S-208, which will allow judges the authority to stray from a mandatory minimum, was also a commitment. It was also a Call to Action of the Truth and Reconciliation Commission. It was Call to Action 32. I worked with the government on that for 18 months before introducing the private bill.

Mon expérience en matière de projets de loi d'intérêt public du Sénat précède mon entrée au Sénat. Comme certains d'entre vous le savent sans doute, cela fait maintenant près de 10 ans que j'ai été nommée, et, pendant les 25 ans qui ont précédé cette nomination, j'ai souvent comparu devant les comités du Sénat et de la Chambre des communes. Mon expérience en matière de projets de loi d'intérêt privé remonte donc à cette époque.

En fait, bien des gens seront surpris d'apprendre, peut-être, étant donné que j'ai présenté quatre projets de loi d'intérêt public au Sénat, que je ne suis pas favorable aux projets de loi d'intérêt privé. En effet, si je ne les aime pas, c'est que, par le passé, il arrivait souvent qu'ils ne respectent pas la Charte canadienne des droits et libertés. Ils portent souvent sur des questions particulières qui intéressent des particuliers, mais pas nécessairement l'ensemble de la population, et ils ne mettent pas toujours l'accent sur les droits des minorités, ce qui fait partie de notre rôle en tant que sénateurs.

Je voudrais simplement vous exposer brièvement les raisons qui m'ont menée à présenter les quatre projets de loi que j'ai présentés. Trois d'entre eux étaient des projets de loi fondés sur des engagements pris par le parti au pouvoir lors de la campagne électorale, mais qui sont restés des promesses politiques sans suite. Cela inclut le projet de loi S-205, souvent appelé la Loi de Tona. Celui-ci a été mis en lumière pour la première fois dans le rapport du Comité sénatorial permanent des droits de la personne intitulé *Droits de la personne des personnes purgeant une peine de ressort fédéral*.

Ensuite, dans le projet de loi C-83 — plus précisément les modifications que le Sénat a apportées à ce projet de loi —, nous avons constaté un manque de suivi. Les modifications proposées à l'origine devaient initialement être présentées par notre regrettée collègue, la sénatrice Josée Forest-Niesing, et je travaillais avec elle sur ce dossier lorsqu'elle est tombée malade et qu'elle est décédée par la suite. J'ai repris ce projet de loi.

Je vais laisser de côté le projet de loi S-206 un instant.

Le projet de loi S-207 porte sur l'expiration des casiers judiciaires. Il s'agissait, une fois de plus, d'un engagement pris par le gouvernement fédéral visant à abroger les modifications antérieures apportées au processus de suspension des casiers judiciaires. J'ai travaillé pendant 18 mois avec le ministre de la Sécurité publique de l'époque sur cette question, puis j'ai présenté un projet de loi d'intérêt privé lorsqu'il est apparu évident que le gouvernement n'avait plus beaucoup de marge de manœuvre.

De même, le projet de loi S-208, qui permettra aux juges de s'écarter d'une peine minimale obligatoire, faisait également partie des engagements. C'était aussi l'appel à l'action nº 32 de la Commission de vérité et réconciliation. J'ai collaboré avec le gouvernement sur ce dossier pendant 18 mois avant de présenter ce projet de loi d'intérêt public.

Bill S-206, which is a framework for a guaranteed livable basic income, is very much in the nature, I would say, of the kind of expertise and interest that Senator Black has indicated. In the work I've been doing for many years, it was clear that the inequality, particularly Charter inequality and human rights inequality, experienced by many was what contributed to folks' minority issues being ignored, particularly when it comes to poverty, race and gender. So the focus is on developing a model that would meet the needs of what a private bill is permitted to do, not incur a Royal Recommendation and try to push toward a measure that, as many of you know, 50 or so senators signed onto in 2021. It was really to talk about how we can create a more equitable economic situation for Canadians.

That's the history of the bills. I look forward to any questions. I look forward to the discussion. Regarding the rules that the Senate will make around these bills, while I may challenge the rules, I don't break them, so I look forward to whatever the recommendation of this honourable committee is. Thank you.

The Chair: Thank you, senators. I appreciate the statements. We will now go to a period of questions.

Just like last week, I suggest that we have three minutes each during this round to ensure that everyone has an opportunity to ask a question. We can always go to a second round if the time is available before we go to our second panel.

As I did last week, I would also like to reserve some time at the end of the meeting to review the agenda for the next two weeks so we can be well prepared for the remaining sessions before the summer recess.

Senator Saint-Germain: Thank you, all three of you, for your very interesting statements. From my standpoint, they will be very helpful to this committee.

My first question is for both Senator Pate and Senator Black. Both of you have sponsored bills, and, if I'm not mistaken, none of these bills have received Royal Assent. Have you considered other options than tabling a bill, a Senate public bill, in order to reach your goals?

Senator Black: I could start. In fact, the Food Day in Canada Act did receive Royal Assent. It is now a national day across Canada. Bill S-230, the soil conservation legislation, is currently in the other place being considered over there.

Le projet de loi S-206, qui constitue un cadre national sur le revenu de base garanti suffisant, s'inscrit tout à fait, je dirais, dans la nature des spécialités et des intérêts que le sénateur Black a mentionnés. Dans le travail que je fais depuis de nombreuses années, il est ressorti des inégalités, en particulier liées à la Charte et aux droits de la personne, que subissent de nombreuses personnes. Cela fait que des problèmes des minorités sont ignorés, notamment en ce qui concerne la pauvreté, la race et le genre. L'objectif est donc de créer un modèle qui répond aux exigences d'un projet de loi d'intérêt public, sans nécessiter de recommandation royale, et d'essayer de faire avancer une mesure à laquelle, comme beaucoup d'entre vous le savent, une cinquantaine de sénateurs ont adhéré en 2021. Il s'agissait vraiment de débattre de la manière dont nous pouvons créer une situation économique plus équitable pour les Canadiens.

C'était là l'historique de ces projets de loi. Je demeure à votre disposition et répondrai à vos questions avec plaisir. En ce qui concerne les règles que le Sénat établira pour ces projets de loi, même si je peux contester ces règles, je ne les enfreindrai pas; j'attends donc avec intérêt la recommandation de ce comité. Merci.

Le président : Merci, sénateurs. J'ai bien aimé vos déclarations liminaires. Nous passons maintenant à la période de questions.

Tout comme la semaine dernière, je propose trois minutes pour chacun au cours de ce tour, pour garantir que chacun a l'occasion de poser une question. Nous pourrons toujours faire un deuxième tour, si le temps le permet, avant de passer à notre deuxième groupe de témoins.

Comme je l'ai fait la semaine dernière, j'aimerais également réserver un peu de temps à la fin de la séance pour un examen de l'ordre du jour des deux prochaines semaines afin que nous puissions être bien préparés pour les réunions restantes avant la pause estivale.

La sénatrice Saint-Germain : Merci à vous trois pour vos exposés très intéressants. De mon point de vue, ils seront très utiles à ce comité.

Ma première question s'adresse à la fois à la sénatrice Pate et au sénateur Black. Vous avez tous deux parrainé des projets de loi et, si je ne me trompe pas, aucun de ces projets n'a reçu la sanction royale. Avez-vous envisagé d'autres options que le dépôt d'un projet de loi, un projet de loi d'intérêt public du Sénat, afin d'atteindre vos objectifs?

Le sénateur Black : Je pourrais commencer. En fait, la Loi sur la Journée canadienne de l'alimentation a bel et bien reçu la sanction royale. C'est désormais une journée nationale dans tout le Canada. Le projet de loi S-230, la Loi sur la stratégie nationale pour la santé des sols, est actuellement à l'étude à l'autre chambre.

At the same time, I want to point out that the Minister of Agriculture and Agri-Food has moved forward with that bill regardless. He announced on March 26 that they were driving forward with a strategy, so one has received Royal Assent, and one is moving forward.

To answer your question, then, I haven't considered anything else, being relatively new. Thanks.

Senator Pate: As I mentioned, I did, in fact, do that. I worked with the government and the respective ministers, and I continue to do so, on each of these bills. I continue to have those discussions and to work with civil society. For each of the bills, I have a committee of experts who are either constitutional experts, criminal law experts or economists who help advise on their progress. So, yes, I've done other things.

In addition, as you may recall, when I first joined the Senate, I launched an inquiry into some of the issues that gave rise to these bills, and I was involved in the Human Rights Committee study, as well as when Bill C-83 was passed. Senator Klyne was the sponsor, and his office and ours worked together to develop an evaluative framework. We also worked with the ministerial advisory committee.

Each of the bills has had other components, not all in the Senate but very much linked to the House of Commons, and each of the bills also has House of Commons sponsors, three of whom are Liberals.

Senator Saint-Germain: My second question is for Senator Klyne. Could you develop more of what you said about proportionality in the processing of these bills? If we implement a process, are you suggesting that it be on the basis of proportionality that groups and caucuses are allowed to table bills, or, on the contrary, would you not suggest that proportionality be a criterion?

Senator Klyne: To a degree, proportionality is important, underlining the Senate. I think that that would happen at the leaders' meeting on scroll and how they decide to allocate time on the sheets. I leave it to that role, but I can always intervene later if you have a specific question about that. I can give you a written answer.

Senator Saint-Germain: Thank you.

Senator Batters: Thanks very much for coming here today and letting us know your ideas for this topic. You've each made some different suggestions. Some of you want to impose a lottery system, which would potentially restrain certain senators having more than one bill at a time. Senator Klyne, you made

Par ailleurs, je tiens à souligner que le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a tout de même fait avancer le projet de loi. Il a annoncé le 26 mars qu'ils mettaient en œuvre une stratégie; l'un a donc reçu la sanction royale, et l'autre est en cours d'examen.

Pour répondre à votre question, je n'ai envisagé aucune autre option, étant relativement nouveau. Merci.

La sénatrice Pate : Comme je l'ai mentionné, c'est effectivement ce que j'ai fait. J'ai travaillé avec le gouvernement et les ministres concernés, et je continue de le faire, sur chacun de ces projets de loi. Je poursuis ces échanges et je travaille avec la société civile. Pour chacun des projets de loi, je dispose d'un comité spécialisé composé d'experts en droit constitutionnel, d'experts en droit pénal et d'économistes, qui m'aident à évaluer l'avancement de ces projets de loi. Donc, oui, j'ai fait d'autres choses.

De plus, comme vous vous en souvenez peut-être, lorsque j'ai rejoint le Sénat, j'ai lancé une enquête sur certaines des questions qui ont donné lieu à ces projets de loi, et j'ai participé à l'étude de la Commission des droits de la personne, ainsi qu'à l'adoption du projet de loi C-83. Le sénateur Klyne en était le parrain, et son bureau et le nôtre ont collaboré pour produire un cadre d'évaluation. Nous avons également travaillé avec le comité consultatif ministériel.

Chacun de ces projets de loi présentait d'autres aspects, certains au Sénat, mais étroitement liés à la Chambre des communes. Chacun d'entre eux comptait également des parrains à la Chambre des communes, dont trois étaient des libéraux.

La sénatrice Saint-Germain : Ma deuxième question s'adresse au sénateur Klyne. Pourriez-vous nous en dire davantage sur l'aspect de proportionnalité que vous avez mentionné dans le traitement de ces projets de loi? Si nous mettons en œuvre un processus, recommandez-vous que ce soit selon la proportionnalité que les groupes et les caucus soient autorisés à déposer des projets de loi, ou, au contraire, que ce ne soit pas selon le critère de la proportionnalité?

Le sénateur Klyne : Dans une certaine mesure, la proportionnalité est importante, compte tenu du rôle du Sénat. Je pense que cela se déciderait lors de la réunion des leaders sur le plumitif et la manière dont ils décident d'allouer le temps. Je laisse cette question à leur discrétion, mais je peux toujours intervenir plus tard si vous avez une question précise à ce sujet. Je peux vous répondre par écrit.

La sénatrice Saint-Germain : Merci.

La sénatrice Batters : Merci beaucoup d'être venus ici aujourd'hui et de nous faire part de vos idées sur ce sujet. Vous avez chacun formulé des recommandations différentes. Certains d'entre vous souhaitent instaurer un système de tirage au sort, ce qui pourrait empêcher certains sénateurs d'avoir plus d'un projet

some other suggestions about looking at imposing votes on bills after a certain time limit or limiting time on committee studies to get more of these bills through or something like that.

What I'm interested in is the fact that you're all from different groups. I've indicated in this committee for a while that in our group and our caucus, we have certain rules and processes for how these types of bills get dealt with from the time they're first initiated. I'm wondering what the processes are for each of your groups regarding these Senate public bills.

Do you have a certain process that you go forward with when you want to introduce a bill to ensure that it has the support of your group or that there aren't problems with it or anything like that? Could you each please describe what the process is, if any, in your groups for dealing with these types of bills?

The Chair: Senator Black spoke to that question in his testimony, so I will begin with Senator Pate and Senator Klyne.

Senator Pate: From time to time, we have different processes. The process right now is for each of us who wants to sponsor a public bill to produce a one-pager in French and English for the group to know, and then it's up to us to basically go and work on getting that bill processed through to committee and getting others to speak to it. It's not something the group — the Independent Senators Group, or ISG — takes on.

Senator Batters: What happens with the one-pager? Does it come to your group, and then you discuss whether you're going to proceed with it? Is there any sort of a more formal process, or is it just to get information about the bill, and then it goes from there?

Senator Pate: It's to provide information about the bill and answer any questions about how we plan to proceed.

Senator Batters: Is there ever any discussion about, "You know, you already have two or three, so what do you think about just leaving it at that?" Or no?

Senator Pate: Certainly, there is discussion about whether we need procedure. I think our group has embraced this study that the Rules Committee is doing, but, at this stage, rules have not been imposed. We have had discussions in the past; for instance, when this new session started, there was a discussion about a possible way of having private bills that had reached the other

de loi à la fois. Sénateur Klyne, vous avez fait d'autres suggestions, comme envisager d'imposer la mise aux voix des projets de loi après un certain temps ou de limiter le temps consacré aux études en comité afin de faire adopter plus de projets de loi, ou quelque chose de ce genre.

Ce qui m'intéresse, c'est le fait que vous veniez tous de groupes différents. Depuis un certain temps déjà, j'indique au sein du comité que, dans notre groupe et notre caucus, nous avons certaines règles et procédures concernant la manière dont ce genre de projet de loi est traité dès le dépôt initial. Je me demande quelles sont les procédures en vigueur dans chacun de vos groupes concernant ces projets de loi d'intérêt public du Sénat.

Avez-vous une procédure bien définie que vous suivez lors du dépôt d'un projet de loi afin de vous assurer qu'il bénéficie du soutien de votre groupe ou qu'il ne pose pas de problème, ou quelque chose de ce genre? Pourriez-vous chacun décrire la procédure, le cas échéant, suivie au sein de votre groupe pour traiter ce genre de projet.

Le président : Le sénateur Black a abordé cette question dans son témoignage, je vais donc commencer par la sénatrice Pate et le sénateur Klyne.

La sénatrice Pate : De temps à autre, nous avons des procédures différentes. Selon la procédure actuelle, chacun d'entre nous qui souhaitons parrainer un projet de loi d'intérêt public doit produire un document d'une page en français et en anglais à l'intention du groupe, puis c'est à nous de nous charger de faire en sorte que ce projet de loi soit examiné au comité et d'amener d'autres personnes à s'exprimer sur le sujet. Ce n'est pas une tâche dont le groupe — le Groupe des sénateurs indépendants, ou GSI — se charge.

La sénatrice Batters : Que devient ce document d'une page? Est-il transmis à votre groupe, qui discute ensuite de l'opportunité de donner suite? Existe-t-il une procédure plus structurée, ou la collecte d'informations sur le projet de loi suffit-elle, puis les choses évoluent à partir de là?

La sénatrice Pate : Il sert à fournir des informations sur le projet de loi et à répondre à toute question sur la manière dont nous comptons procéder.

La sénatrice Batters : Arrive-t-il qu'il y ait des discussions du genre : « Vous savez, vous en avez déjà deux ou trois, alors que diriez-vous de vous en tenir là? »

La sénatrice Pate : Il y a bien sûr des débats pour savoir s'il nous faut avoir une procédure. Je pense que notre groupe a adhéré à l'étude menée par le comité des règles, mais, à ce stade, aucune règle n'a été imposée. Nous avons eu des conversations par le passé. Par exemple, au début de cette nouvelle session, on a débattu de la possibilité de voir à ce que les projets de loi

place start in that place or at least start at third reading. There was a decision to not proceed in that manner.

So, groups of us have talked from time to time about how to create more streamlined or more procedural processes, but, at this stage, there is no alternative process.

Senator Klyne: The Progressive Senate Group, or PSG, is a smaller group in some ways but also a mightier group in one way. We're very independent: If anyone in our caucus wanted to introduce a private member's bill, that's their prerogative. We expect that they would follow some of the references I spoke to. The most important one to me is the idea that if somebody else in the other place or within the Senate is working on something similar, then there is no need to. Where you should be doing it is if it is of national or regional interest and nobody at any level of government on the federal side of things, or on the federal-provincial-territorial side, is doing it. If they're not doing it, it's open for you to propose a bill that would solve the issues in the region or those circumstances.

If somebody in the caucus asks for some advice on that or wants to discuss it, we're in for it all.

Senator Batters: So it's more like if you want to get some advice, but not a formal process of approval or anything like that. Thank you.

Senator Petitclerc: I have a very specific question and one that is more general.

We had witnesses from the House of Commons regarding the process they have, as you know. One of the questions I have is when it comes to going to a vote, for example, after a limited time of debate — in their case, it's two times for one hour, and then it goes to a vote — what is your view on that?

I might want to start with Senator Klyne because I recall times when it took a while to get one of your pieces of legislation to committee. How do you feel about having something organized with a timeline for referral to committee?

Senator Klyne: I would absolutely stand behind anything that's reasonable but also effective. We were lacking that because the second reading of Bill S-241 went on for 14 months before the critic spoke and we finally got it to committee. There was a lot of "exhausted oxygen" out of that room, but it just took too long to do that.

As we came down the home stretch, it clearly should have been a government bill.

d'intérêt public envoyés à l'autre chambre soient étudiés dans cette chambre ou, au moins, que celle-ci ait entamé la troisième lecture. On a décidé de ne pas procéder de cette manière.

Ainsi, certains d'entre nous ont débattu de temps à autre de la manière de créer des processus plus rationalisés ou plus procéduraux, mais, à ce stade, il n'y a pas d'autre processus.

Le sénateur Klyne : Le Groupe progressiste du Sénat, ou GPS, est un groupe plus petit à certains égards, mais aussi un groupe plus puissant à un autre égard. Nous sommes très indépendants : si un membre de notre caucus souhaite présenter un projet de loi d'initiative parlementaire, c'est son droit. Nous nous attendons à ce qu'il suive certaines des conditions dont j'ai parlé. La plus importante à mes yeux est l'idée qu'on ne doit pas faire la même chose si quelqu'un d'autre travaille sur un projet semblable dans l'autre chambre ou au Sénat. Il faut le faire si le sujet présente un intérêt national ou régional et que personne à aucun ordre de gouvernement — fédéral ou fédéral-provincial-territorial — ne s'en charge. S'ils ne le font pas, on est libre de proposer un projet de loi qui résoudrait les problèmes de la région ou ces situations.

Si un membre du caucus demande des conseils à ce sujet ou souhaite en parler, nous sommes tout à fait disposés à le faire.

La sénatrice Batters : Il s'agit donc plutôt de demandes de conseils et non pas d'un processus formel d'approbation ou autre. Merci.

La sénatrice Petitclerc : J'ai une question très précise et une autre plus générale.

Nous avons entendu des témoins de la Chambre des communes concernant leur processus, comme vous le savez. Pourriez-vous m'éclairer sur le moment où l'on devrait procéder au vote, par exemple après un débat d'une heure? Dans le cas en question, les délibérations ont duré deux sessions d'une heure chacune avant de passer au vote. Quel est votre point de vue à ce sujet?

Je commencerai peut-être par le sénateur Klyne, car je me souviens de moments où il a fallu un certain temps pour qu'un de vos projets de loi soit renvoyé en comité. Que pensez-vous de la mise en place d'un échéancier pour le renvoi en comité?

Le sénateur Klyne : Je soutiendrais sans réserve toute mesure raisonnable, mais aussi, efficace. Cela nous a fait défaut, car la deuxième lecture du projet de loi S-241 a duré 14 mois avant que le porte-parole ne prenne la parole et que nous puissions enfin le renvoyer au comité. L'atmosphère dans cette salle était très tendue, et cela a tout simplement pris trop de temps.

Aux abords de la fin du processus, il aurait manifestement dû s'agir d'un projet de loi émanant du gouvernement.

Senator Pate: Some time allocation would be extremely helpful. I would suggest there needs to be some differentiation, though. For bills that create substantive interventions and look at minority interests — for instance, the bill that Senator Klyne introduced, the soil study, as well as some of the bills I and others have introduced — it may be that there is a period of time where you're looking at issues of national significance that represent minority issues or an issue that is not well represented in the House of Commons, which is part of our role as the Senate, and there may be more time allocated versus, say, a day.

There are many bills that could be dealt with in a very short time, so why not have a curtailment if it is about an information day or something like that? The discussion could be much more limited because it's often something where it's fairly easy to quickly see the pros and cons, whereas some of the legislation can have significant consequences, particularly for certain groups, whether it's Indigenous Peoples or other groups that tend to be not well represented.

Senator Petitclerc: If I understand you correctly, you would maybe not always have the same time limit to get to, but are you in support of —

Senator Pate: I would be in support of time limits, yes.

Senator Black: I am also in support of time limits. I don't have a lot more to add, chair.

Senator Ringuette: I certainly agree. We have some time limits for government bills, but, in regard to private members' bills, sometimes people have to face filibustering, which is not pleasant wherever you are.

I have two questions. First, would you favour a standing vote on private members' bills at second reading on the principle of the bill? Second, the Senate has to face the issue of Royal Recommendation in regard to the spending issue, so how should we handle that? So, first is the standing vote on the principle, and, second, what do we do with Royal Recommendation?

Senator Pate: Having experienced that already a number of times, I have no challenge. If we're dealing with a situation where there is a concern about the principle of the bill, I would support a standing vote — if that's the way folks would like to go — before it goes to committee.

La sénatrice Pate : L'attribution d'un temps de parole serait extrêmement utile. Je dirais toutefois qu'il faut faire une distinction. Pour les projets de loi qui prévoient des interventions importantes et qui tiennent compte de l'intérêt des minorités — par exemple, le projet de loi présenté par le sénateur Klyne sur les sols, ainsi que certains des projets de loi que moi-même et d'autres avons présentés —, il se peut qu'il y ait une période d'examen de questions d'importance nationale qui représentent des problèmes de minorité ou un sujet qui n'est pas bien représenté à la Chambre des communes. Cela fait partie de notre rôle en tant que Sénat, et il se peut qu'on attribue plus de temps par rapport, disons, à une journée.

Plusieurs projets de loi pourraient être traités très rapidement. Pourquoi ne pas réduire le temps alloué s'il s'agit d'une journée d'information ou d'une activité semblable? Le débat pourrait être beaucoup plus bref, car il s'agit souvent de sujets où il est assez facile d'en voir rapidement les avantages et les inconvénients. D'autres projets de loi peuvent avoir des conséquences importantes, en particulier pour certains groupes, que ce soient des Autochtones ou d'autres groupes qui tendent à être sous-représentés.

La sénatrice Petitclerc : Si je vous comprends bien, vous n'auriez peut-être pas toujours la même limite de temps à respecter, mais, êtes-vous favorable à...?

La sénatrice Pate : Je serais favorable à des limites de temps, oui.

Le sénateur Black : J'appuie également le concept des limites de temps. Je n'ai pas grand-chose à ajouter, monsieur le président.

La sénatrice Ringuette : Je suis tout à fait d'accord. Nous avons des limites de temps pour les projets de loi d'initiative parlementaire, mais, en ce qui concerne les projets de loi d'intérêt public, les gens font parfois face à l'obstruction systématique, ce qui est désagréable, où que l'on soit.

J'ai deux questions. Tout d'abord, seriez-vous favorable à un vote par assis et levé sur les projets de loi d'initiative parlementaire en deuxième lecture, sur le fond du projet de loi? Deuxièmement, le Sénat doit se pencher sur la question de la recommandation royale concernant les dépenses; comment devrions-nous gérer cela? Donc, d'abord, le vote par assis et levé sur le fond. Deuxièmement, que devons-nous faire de la recommandation royale?

La sénatrice Pate : Ayant déjà vécu cela plusieurs fois, je ne vois aucun problème. Si nous avons une situation où le fond du projet de loi suscite des inquiétudes, je serais favorable à un vote par assis et levé — si c'est la voie que les gens souhaitent suivre — avant qu'il ne soit renvoyé au comité.

The challenge I would see is that, on some of the issues, it might be difficult to have a full appreciation of the nature of the principles of the legislation by second reading. That, then, would fall to some of us to ensure we have enough speakers to get as much of that information out on the table, but I wouldn't be opposed to that.

In terms of a Royal Recommendation, it's interesting: I've had this discussion with each of the Parliamentary Budget Officers there have been since the Office of the Parliamentary Budget Officer, or PBO, was created. It strikes me there is always a cost to a bill. There is some arbitrariness to when we decide to issue the call for whether there needs to be a Royal Recommendation.

Some clarity around that would be extremely useful because there is no new piece of legislation that doesn't cost money to implement. Some parameters around that would be extremely helpful, from my perspective.

Senator Klyne: Regarding the standing vote at second reading, we typically have full discussions and debates, so by the end of second reading, it's probably ready and it should be going to the committee. From my point of view, after a certain point during a full discussion at second reading, there is a lot of grandstanding and people asking questions that are really somewhat redundant or not even relevant. So, send it to committee; that's where it belongs.

As for a standing vote, yes.

Senator Black: I would concur with the standing vote. I hear too often — and not from my own group but in general — to send it to committee and let them deal with it in some fashion.

With respect to the Royal Recommendation, I love the idea of further clarity and some check marks to confirm whether that's needed.

Senator Surette: My question has to do with proportionality as well. I didn't get a full answer there from the first part of the question. At the present time, the House of Commons is not based on proportionality, and neither is the Senate. Maybe starting with Senator Klyne, I am curious as to what your thinking was when you mentioned proportionality. At the same time, I think you mentioned, as option 2, a lottery system. I am curious exactly what you mean by proportionality.

Senator Klyne: On proportionality, it's an underlying theme. The Senate's main job is to review government bills and make them better, not to kill them. We need an approach to Senate bills that keeps that focus.

Je vois une difficulté. Sur certaines questions, il pourrait être difficile de saisir pleinement la nature des principes du projet de loi dès la deuxième lecture. Il incomberait alors à certains d'entre nous de veiller à ce que nous ayons suffisamment d'intervenants pour fournir autant d'informations que possible, mais je ne m'y opposerais pas.

En ce qui concerne la recommandation royale, c'est intéressant. J'ai eu cette conversation avec chacun des directeurs parlementaires du budget qui se sont succédé depuis la création du Bureau du directeur parlementaire du budget. Il me semble qu'un projet de loi a toujours un coût. Le moment où nous décidons de demander s'il faut une recommandation royale est assez arbitraire.

Il serait extrêmement utile d'obtenir des explications précises sur le sujet, car il n'existe pas de nouveau projet de loi dont la mise en œuvre ne coûte rien. À mon avis, il serait très utile de disposer de paramètres à cet égard.

Le sénateur Klyne : En ce qui concerne le vote par assis et levé en deuxième lecture, nous menons généralement des discussions et des débats approfondis. Ainsi, à la fin de la deuxième lecture, le projet de loi est généralement prêt à être renvoyé au comité. De mon point de vue, à partir d'un certain moment au cours de débat approfondi en deuxième lecture, on assiste à bien des gesticulations et les gens posent des questions qui sont plutôt redondantes, voire hors de propos. Il doit alors être renvoyé au comité; c'est là qu'il doit aller.

Quant au vote par assis et levé, oui.

Le sénateur Black : Je suis d'accord en ce qui concerne le vote par assis et levé. J'entends trop souvent — et pas seulement dans mon propre groupe, mais en général — que le projet de loi doit être renvoyé au comité et qu'ils s'en occupent.

En ce qui concerne la recommandation royale, j'aime beaucoup l'idée d'une plus grande clarté et de quelques paramètres pour confirmer si cela est nécessaire.

Le sénateur Surette : Ma question porte aussi sur la proportionnalité. Je n'ai pas obtenu de réponse complète à la première partie de ma question. À l'heure actuelle, la Chambre des communes ne repose pas sur la proportionnalité, pas plus que le Sénat. Peut-être pourrions-nous commencer par le sénateur Klyne; je suis curieux de savoir à quoi vous pensiez lorsque vous avez évoqué la proportionnalité. Par ailleurs, je crois que vous avez mentionné comme deuxième option un système de tirage au sort. Je suis curieux de savoir exactement ce que vous entendez par proportionnalité.

Le sénateur Klyne : La proportionnalité est un thème sous-jacent. La tâche principale du Sénat est d'effectuer l'examen des projets de loi émanant du gouvernement et de les améliorer, pas de les torpiller. Nous avons besoin d'une approche des projets de loi du Sénat qui maintient cet accent.

Senator Surette: So by proportionality, do you mean by the groups and caucuses in the Senate at the present time or after we go to a lottery system, for example?

Senator Klyne: I don't go to the scroll meetings or the leaders' negotiations. I just wait to see what happens. But I am sure there is some process down there, and I haven't taken the time to — I always imagine it is in a basement somewhere.

Senator Surette: So you are into the time to debate the bills more than who gets the number of bills.

Senator Klyne: Developing an agenda and at scroll for where we are going this week, this month, with some guidelines in place that everybody needs to follow.

Senator Surette: Maybe a quick comment from the other two senators on proportionality?

Senator Black: I would suggest that everybody here around the table should sometimes sit in on a scroll meeting. We don't say, "Oh, well, that bill shouldn't come today because . . ." If it is coming, if COPO has been notified and the Clerk has been notified, it is coming.

With respect to a lottery system, I'm in favour. I'm not sure how proportionality would work, especially when I think about those who are unaffiliated.

Senator Pate: I'm open to suggestions on how we create a more fair process. I think the challenge, in particular in the areas of the bills I have brought forward, is there is a benefit to getting things on the record sometimes, even if a bill does not pass. I will give you the example of "Tona's Law." The genesis of those amendments really came from a bill that was introduced by the government to avoid a Supreme Court of Canada — two cases that had been sent to the Supreme Court of Canada.

For the people who are impacted by that, they are a small group compared to the rest of the country, but in terms of our role as senators, they represent exactly one of the groups we are supposed to be focused on. So the importance of getting as much information on the record is really vital. If proportionality was merely on numbers and there were no other criteria in terms of issues respecting the Charter, issues that have to do with Charter equality issues, people with disabilities — the number of issues we have treated the same as, say, a day, I think is a challenge.

Le sénateur Surette : Donc, par proportionnalité, faites-vous référence aux groupes et caucus actuels au Sénat ou à la situation après le passage à un système de tirage au sort, par exemple?

Le sénateur Klyne : Je ne participe pas aux réunions du plumitif ni aux négociations entre les leaders. J'attends simplement de voir ce qui se passe. Mais je suis sûr qu'un processus existe là-bas, et j'aurais dû prendre le temps... J'imagine toujours que tout cela se déroule dans un sous-sol quelque part.

Le sénateur Surette : Vous vous intéressez donc davantage au temps consacré au débat des projets de loi qu'au nombre de projets de loi attribué à l'un et à l'autre.

Le sénateur Klyne : Élaborer un ordre du jour et un plumitif pour la semaine et le mois à venir, avec des lignes directrices que tout le monde doit respecter.

Le sénateur Surette : Les deux autres sénateurs auraient-ils un bref commentaire à faire sur la proportionnalité?

Le sénateur Black : Je suggérerais que tout le monde ici autour de la table assiste de temps en temps à une réunion préparatoire. On ne dit pas : « Ce projet de loi ne devrait pas être présenté aujourd'hui, parce que […] » S'il est inscrit à l'ordre du jour, si le Bureau de la procédure et des travaux de la Chambre a été informé et que le greffier a été informé, il sera présenté.

En ce qui concerne un système de tirage au sort, j'en préconise la mise en place. Je ne sais pas trop comment la proportionnalité fonctionnerait, surtout quand je pense à ceux qui ne sont pas affiliés.

La sénatrice Pate : Je suis ouverte à toute suggestion sur la manière de créer un processus plus équitable. Je pense que le défi, en particulier dans le domaine des projets de loi que j'ai présentés, réside dans le fait qu'il est parfois utile que les choses figurent dans le compte rendu, même si un projet de loi n'est pas adopté. Je vais vous donner l'exemple de la Loi de Tona. Ces amendements trouvent en réalité leur origine dans un projet de loi présenté par le gouvernement pour éviter que deux affaires ne soient renvoyées devant la Cour suprême du Canada.

Les personnes concernées par ces affaires constituent un petit groupe par rapport au reste du pays, mais, compte tenu de notre rôle de sénateurs, elles représentent précisément l'un des groupes sur lesquels nous sommes censés nous concentrer. Il est donc essentiel que le plus d'informations possible figurent dans le compte rendu. Si la proportionnalité se limitait aux chiffres et qu'il n'y avait pas d'autres critères concernant les questions relatives à la Charte — les questions liées à l'égalité au titre de la Charte, les personnes handicapées —, le nombre de questions que nous avons traitées de la même manière, disons, en une journée, je pense que c'est un défi.

I would encourage there be more nuance to the response than merely all lottery, all proportionality, all timed — that there be some nuance to that where you have substantive issues.

Senator Downe: Part of the problem I think we are going to encounter in the future is that MPs have started to complain about the number of bills coming from the Senate. We heard testimony last week from the House of Commons officials about what their process is. I'm sure you know most of it. They have a lottery, and all members, excluding ministers and leadership and so on, are included in that. They are getting a lot of pressure, of course, because it is very difficult to get your bill up for discussion, and then these Senate bills come in and they, in their opinion, stop the agenda from what MPs want to do. I'm guilty of that as well because last Thursday my private member's bill was the one-hour debate.

I'm wondering what suggestions you have that we could quickly reform our process to address some of their concerns about the volume and, at the same time, not restrict senators' ability for these bills. I think Senator Pate made a very important point. To use the American expression "bully pulpit," these bills are often a platform to stimulate others to take action, either within government — as Senator Black indicated about some of his bills — or others listening, and you build up a head of steam to change. It may come from a Senate public bill or another avenue, but the Senate public bill is an important use for raising issues.

I wonder what suggestions you have about what we can do to reform. We talked about time limits and a lottery. One hour a day, for example, in the House of Commons, that obviously would not work on a Wednesday in the Senate. It might work on Tuesday or Thursday. Maybe it's one hour a week. I wonder what suggestions you have for the committee.

Senator Black: Thank you. My only suggestion might be Monday nights, maybe once a month, or extend Wednesday before 4 p.m. I have no other suggestions.

Senator Klyne: That was a good question. I'm not sure I can come back with a direct answer on that. Senators' bills should be treated with the same rigour as all bills and not advanced through trading. That's one little thing that's on my mind.

Transparency: Canadians and MPs should be able to understand and follow the Senate's process for non-government bills, as in the House of Commons. It shouldn't be detracted from what they are used to with the other place. And in terms of conclusiveness, all non-government bills, including House of

Je recommanderais de nuancer la réponse plutôt que de se limiter à un système de tirage au sort, de proportionnalité ou de rotation — qu'il y ait une certaine nuance lorsque des questions de fond sont en jeu.

Le sénateur Downe : Une partie du problème auquel nous ferons face, je pense, à l'avenir, est que les membres ont commencé à se plaindre du nombre de projets de loi émanant du Sénat. Nous avons entendu la semaine dernière le témoignage de fonctionnaires de la Chambre des communes sur leur processus. Je suis sûr que vous en connaissez l'essentiel. Ils ont un système de tirage au sort, et tous les députés, à l'exception des ministres et des dirigeants, y participent. Ils subissent bien sûr une forte pression, car il est très difficile de faire inscrire son projet de loi à l'ordre du jour, et puis ces projets de loi du Sénat arrivent et, selon eux, empêchent les députés de mener à bien ce qu'ils souhaitent faire. Je suis moi-même coupable de cela, car, jeudi dernier, mon projet de loi d'intérêt public a fait l'objet d'un débat d'une heure.

Que recommanderiez-vous pour que nous réformions rapidement notre processus en réponse à certaines de leurs préoccupations concernant le volume, tout en ne restreignant pas la capacité des sénateurs à présenter ces projets de loi? Je pense que la sénatrice Pate a soulevé un point très important. Pour reprendre la notion américaine de tribune d'intimidation, ces projets de loi servent souvent à inciter d'autres personnes à agir, que ce soit au sein du gouvernement — comme l'a indiqué le sénateur Black à propos de certains de ses projets de loi —, ou ailleurs, et l'on crée ainsi un élan de changement. Cela peut provenir d'un projet de loi d'intérêt public du Sénat ou d'une autre voie, mais le projet de loi d'intérêt public du Sénat est un moyen important de soulever des questions.

Que recommanderiez-vous de faire pour réformer le système? Nous avons parlé de limites de temps et d'un système de tirage au sort. Une heure par jour, par exemple, à la Chambre des communes, ce qui ne fonctionnerait évidemment pas un mercredi au Sénat. Cela pourrait fonctionner un mardi ou un jeudi. Peut-être une heure par semaine. Je me demande quelles recommandations vous avez pour le comité.

Le sénateur Black : Merci. Mon unique suggestion serait le lundi soir, une fois par mois, peut-être, ou de prolonger la séance du mercredi avant 16 heures. Je n'ai pas d'autres suggestions.

Le sénateur Klyne : C'était une bonne question. Je ne suis pas sûr de pouvoir y répondre directement. Les projets de loi des sénateurs devraient être traités avec la même rigueur que tous les projets de loi et ne pas être poussés à avancer par des échanges; c'est une petite chose qui me préoccupe.

La transparence : Les Canadiens et les députés devraient pouvoir comprendre et suivre le processus du Sénat pour les projets de loi n'émanant pas du gouvernement, comme à la Chambre des communes. Cela ne devrait pas s'écarter de ce à quoi ils sont habitués à l'autre endroit. Et en ce qui concerne le

Commons private members' bills, are vulnerable to an indirect procedural veto by parliamentary minorities in the Senate in terms of undue delay and preventing votes. However, the current rules date to 1991, and this aspect should end.

Senator Pate: I think some limitation on time would be fine. Again, I would say maybe some differentiation between those that are more substantive and those that are more, you know — I don't mean to in any way diminish the importance of "day bills," but those could require far less time, maybe half an hour. I'm making it up; you would have more experience, but a certain period of time and then a period of time for more substantive bills.

Senator Burey: Thank you for being here. I'm learning so much. Last week, we heard from Deputy Clerk, Mr. LeBlanc, that they had a process whereby bills that came forward would be votable or non-votable. They had a number of criteria — federal jurisdiction, constitutional, not substantially the same as a matter already voted on in the Parliament. Should we have such a procedure here? Could that impinge on parliamentary privilege?

Senator Pate: I listened to that with interest, and we — I say "we," but it was, of course, the brains of the operation here, the Director of Parliamentary Affairs — went through all of our private bills, and they complied with and met those. So my personal view would be, well, that was easy. I'm joking. But the reality is those kinds of provisions actually do provide guidelines. Oftentimes, it is the sort of thing that we in our office probe — the clerks and the folks we are getting advice from. It is not just a one-way street. We will say, "What are the potential implications of doing it this way or another way, and what other issues should we be concerned about?"

I think those considerations would fit well with our process as well.

Senator Klyne: In my view, Senate public bills make innovative contributions to Canada, but our process could improve. I'm quite excited that you are looking at the process. But we are also built on tradition, and we shouldn't forget that. It is a fundamental power of the Senate to introduce bills. This is why, since 1867, every session has begun with the Senate introducing a symbolic bill per rule 10-1. Then there is rule 10-2, which states that a senator has the right to introduce a bill. This power ensures that senators can propose and vote on changes to federal laws beyond the scope of government bills.

caractère définitif, tous les projets de loi n'émanant pas du gouvernement, y compris les projets de loi d'initiative parlementaire à la Chambre des communes, sont exposés à un veto procédural indirect de la part des minorités parlementaires au Sénat, sous forme de retards injustifiés et d'empêchement des votes. Cependant, les règles actuelles datent de 1991, et cet aspect pourrait être éliminé.

La sénatrice Pate : Je pense qu'une certaine limite de temps serait acceptable. Encore une fois, je dirais qu'il faudrait peut-être faire une distinction entre les projets de loi plus substantiels et ceux qui sont plus, vous savez — je ne veux en aucun cas minimiser l'importance des « projets de loi d'un jour », mais ceux-ci pourraient nécessiter peu de temps, peut-être une demi-heure. J'invente; vous avez sans doute plus d'expérience, mais une certaine durée, puis une autre durée pour les projets de loi plus substantiels.

La sénatrice Burey : Merci d'être ici. J'apprends énormément. La semaine dernière, le sous-greffier, M. LeBlanc, nous a expliqué qu'il existait un processus déterminant si les projets de loi présentés pouvaient être soumis ou non au vote. Il y avait un certain nombre de critères : compétence fédérale, constitutionnalité, absence de similitude substantielle avec une question déjà votée au Parlement. Devrions-nous adopter une telle procédure ici? Cela pourrait-il porter atteinte au privilège parlementaire?

La sénatrice Pate : J'ai écouté cela avec intérêt, et nous — je dis « nous », mais c'était bien sûr le cerveau des opérations ici, la directrice des affaires parlementaires — avons passé en revue tous nos projets de loi d'intérêt public, et ils étaient conformes et répondaient à ces critères. Donc, à mon avis, c'était facile. Mais je plaisante. En réalité, ce genre de disposition fournit effectivement des lignes directrices. Souvent, c'est le genre de chose que nous examinons dans notre bureau — les greffiers et les personnes qui nous conseillent. Ce n'est pas une voie à sens unique. Nous demandons quelles sont les conséquences éventuelles de procéder de telle ou telle manière, et quelles autres questions devraient nous préoccuper.

Je pense que ces considérations s'intégreraient bien à notre processus également.

Le sénateur Klyne : À mon avis, les projets de loi d'intérêt public du Sénat apportent des contributions novatrices au Canada, mais notre processus pourrait être amélioré. Je suis très heureux que vous vous penchiez sur ce processus. Mais nous ne devons pas oublier aussi nos assises dans la tradition. Le pouvoir de présenter des projets de loi est un pouvoir fondamental du Sénat. C'est pourquoi, depuis 1867, chaque session a commencé par la présentation par le Sénat d'un projet de loi symbolique, conformément à l'article 10-1. Ensuite, il y a l'article 10-2, qui stipule qu'un sénateur a le droit de présenter un projet de loi. Ce

pouvoir garantit que les sénateurs peuvent proposer et voter des modifications aux lois fédérales au-delà du champ d'application des projets de loi émanant du gouvernement.

Senator Black: I like the idea of criteria, but they have to be clear and concise, and that checklist needs to be clear and concise.

Le sénateur Black : J'aime l'idée de critères, mais ils doivent être précis et concis, et la liste de contrôle doit être précise et concise.

Senator Burey: I asked about parliamentary privilege — whether or not it would impinge, knowing, as you said, Senator Klyne, the role of the Senate and the senators' right to introduce a bill. I just wanted your comments on that.

La sénatrice Burey : J'ai posé une question sur le privilège parlementaire — à savoir s'il pourrait être menacé, compte tenu, comme vous l'avez dit, sénateur Klyne, du rôle du Sénat et du droit des sénateurs de présenter un projet de loi. Je souhaitais simplement avoir vos observations à ce sujet.

Senator Klyne: I think the privilege is the privilege. We need to be understanding of that but also respectful of it.

Le sénateur Klyne : Je pense que le privilège est le privilège. Nous devons le comprendre, mais aussi le respecter.

Senator Busson: I think my colleague has upstaged me with the question around privilege. This is becoming a hot topic with our colleagues that limiting the number of bills or the time of bills, generally, would impinge on senators' privilege to introduce bills. I was hoping to get a comment from you on that, and, obviously, I think we had that.

La sénatrice Busson : Je pense que ma collègue m'a volé la vedette avec sa question sur le privilège. Cela devient un sujet brûlant parmi nos collègues. Le fait de limiter le nombre de projets de loi ou le temps qui leur est consacré, d'une manière générale, empiéterait sur l'immunité parlementaire des sénateurs pour présenter des projets de loi. J'espérais obtenir votre avis à ce sujet, et, de toute évidence, je pense que nous l'avons eu.

The other thing I was wondering is if you would all agree with my statement that the present system is totally unsustainable and ineffective in getting the work done, both for senators who have public bills and for the Senate, which has parliamentary responsibilities to deal first with government bills. I wonder if you could make a comment on that to agree or disagree.

L'autre chose que je me demandais, c'est si vous êtes tous du même avis que moi, que le système actuel est totalement insoutenable et incapable d'accomplir le travail efficacement, tant du point de vue des sénateurs qui ont des projets de loi d'intérêt public que pour celui du Sénat, qui a la responsabilité parlementaire de traiter en priorité les projets de loi émanant du gouvernement. Pourriez-vous commenter cela et dire si vous convenez de cette affirmation?

Senator Black: Yes, I would concur. The statistics that I have read in your preceding testimony would dictate that as we move forward. Since 2015, percentages and numbers of public bills have been climbing, and what Senator Downe said about what is clogging the — we are hearing now that it is clogging the other place. I would agree with you.

Le sénateur Black : Oui, j'en conviens. Les statistiques que j'ai lues dans votre témoignage précédent indiquent que c'est la voie à suivre. Depuis 2015, le nombre et la proportion des projets de loi d'intérêt public ne cessent d'augmenter. Ce que le sénateur Downe a dit au sujet de ce qui encombre... nous entendons maintenant dire que cela encombre l'autre endroit. Je suis d'accord avec vous.

Senator Klyne: I was listening to a number of things that my colleague Senator Busson listed. But the one thing that struck me was elected people developing these bills over at the other place. They are elected to do what they are doing, with a mandate. We are not necessarily of that same direction, but if nobody else is looking at it, we can take the onus to take it on as a bill that requires some attention because nobody else is doing it in a region or there are voiceless communities who are looking for assistance.

Le sénateur Klyne : J'ai écouté un certain nombre de points soulevés par ma collègue, la sénatrice Busson. Mais ce qui m'a frappé, c'est que ce sont des élus qui élaborent ces projets de loi à l'autre Chambre. Ils sont élus pour faire ce qu'ils font, avec un mandat. Nous ne partageons pas nécessairement la même vision, mais si personne d'autre ne s'occupe de la question, nous pouvons prendre l'initiative et la traiter comme un projet de loi qui mérite une certaine attention, car personne d'autre ne le fait dans une région ou parce qu'il existe des collectivités sans voix qui ont besoin d'aide.

But back to being elected, that's your mandate, and you should be delivering on the legislation.

Mais pour en revenir au fait d'être élu, c'est votre mandat, et vous devriez vous acquitter de cette tâche législative.

Senator Pate: Again on this, I would urge the committee to look at nuance. In my experience in Ottawa, with committees and with private bills, there are a couple of trends that I have seen. There was a time when you would see public education as a key component of the work that was done in triaging not just public bills or private bills but also government bills.

I'll use the example right now. I'll own it. Some of my bills are generated by the failure of the government to follow through on commitments they have made. So, in that context, there was a time when I first came to Ottawa, the very first government bill I worked on, it took a long period of time of study and back and forth and negotiation and involving civil society, but also challenging notions that had started out in the bill that then were removed from the bill. I don't think we see that level of contemplation of government legislation as well as private bills anymore. That is part of the challenge, and I speak only for myself that that was part of the impetus for the Senate public bills that I introduced.

[*Translation*]

Senator Youance: I would like to ask a question regarding bills from a previous session or Parliament.

Should there be a mechanism to reinstate these bills? At the start of the 45th Parliament, we saw several bills return. For some bills, the constitutionality of this return was called into question, since there had been changes between the two Parliaments. For others, they had already been analyzed and passed by the Senate, then died on the Order Paper during that period, but we decided to proceed directly to third reading, even though we knew they had been defeated in the House of Commons. With this process of reintroducing bills in mind, isn't there a need to put a mechanism in place?

[*English*]

Senator Pate: I think a mechanism would be useful. As someone whose bills had passed but then had to be reintroduced and others just proceeded through without going to committee, having a standard process would be helpful because then you could predict what you would be facing. I would certainly support a more standardized process, either way.

Senator Klyne: I don't think I could add to that, but I share your concerns and observations. Sometimes it is the timing of things, like prorogation or the end of session. But we should

La sénatrice Pate : Encore une fois, j'invite le comité à examiner les nuances. D'après mon expérience à Ottawa, avec les comités et les projets de loi d'initiative parlementaire, j'ai observé quelques tendances. Il fut un temps où l'on considérait l'éducation du public comme un élément clé du travail de tri, non seulement des projets de loi d'intérêt public ou d'initiative parlementaire, mais aussi pour les projets de loi émanant du gouvernement.

Je vais vous donner un exemple. Je l'assume. Certains de mes projets de loi découlent du fait que le gouvernement n'a pas tenu les engagements qu'il avait pris. Ainsi, dans ce contexte, à mes débuts à Ottawa, le tout premier projet de loi émanant du gouvernement sur lequel j'ai travaillé a nécessité une longue période d'étude, d'allers-retours, de négociations et d'implication de la société civile, mais aussi de remise en question de notions initialement présentes dans le projet de loi et qui ont ensuite été retirées. Je ne pense pas que nous assistions encore à ce degré de réflexion sur les projets de loi émanant du gouvernement ou sur les projets de loi d'intérêt public. Cela fait partie du défi, et je parle uniquement en mon nom, mais cela a été l'une des motivations derrière les projets de loi d'intérêt public que j'ai présentés au Sénat.

[*Français*]

La sénatrice Youance : J'aimerais poser une question au sujet des projets de loi issus d'une session ou d'une législature précédente.

Devrait-il exister un mécanisme pour rétablir ces projets de loi? Au début de la 45e législature, on a vu plusieurs projets de loi revenir. Pour certains projets de loi, la constitutionnalité de ce retour a été remise en question, puisqu'il y a eu des changements entre les deux législatures. Pour d'autres, ils avaient déjà été analysés et adoptés par le Sénat, puis ils sont morts au Feuilleton pendant cette période, mais nous avons décidé de passer directement à la troisième lecture, même si nous savions qu'ils avaient été défaits à la Chambre des communes. Dans cette perspective de rétablissement de projets de loi, n'y a-t-il pas une nécessité de mettre un mécanisme en place?

[*Traduction*]

La sénatrice Pate : Je pense qu'un mécanisme serait utile. En tant que personne dont les projets de loi ont été adoptés, mais ont ensuite dû être présentés à nouveau, et dont d'autres ont simplement été adoptés sans passer par le comité, disposer d'un processus normalisé serait utile, car cela permettrait de prévoir ce à quoi on va faire face. Je soutiendrais certainement un processus plus normalisé, dans tous les cas.

Le sénateur Klyne : Je ne pense pas pouvoir ajouter quoi que ce soit à cela, mais je partage vos préoccupations et vos observations. Parfois, c'est une question de moment, comme la

have a very organized agenda that everybody understands and can see it coming.

Senator Black: My comment is that standardization would be critical.

Senator K. Wells: Our Rules Committee has also been studying e-petitions and the feasibility of introducing that in the Senate. I am wondering, in the preparation that you do for your Senate public bills, if you think there would be value in having a petition or an inquiry that maybe builds the case or helps to educate colleagues in the Senate or Canadians on the purpose or the need for a Senate public bill. We heard examples of various advisory committees that have come together. Obviously, it is a very important tool to have at our disposal and the privilege that we have. I'm just wondering what you think about some of those other structural pieces that could be in place, or how you view them in preparing a Senate public bill.

Senator Black: Very quickly, I think they would all add to it. For the two bills I have had, I don't think they would have added to it, but it depends on the nature of the bill. I believe the two bills I had — the folks who were impacted by it were talking to each one of us already.

Senator Klyne: You had mentioned some tools, but one tool that catches my mind here is the petition. There is a time and place where you want to use a petition. The other place just engaged on that with the petition to establish an independent review board for the Victoria Cross. Would another tool work for that? I don't think so, because we needed to get the attention of the government that there are a lot of people supporting that.

There are other ones you could use for different circumstances. They should line up with certain circumstances.

Senator Pate: Again, if it was the interest of the committee to look at that, I would see the petitions as more aligning with the role of the House of Commons, having participated with members of Parliament previously in developing those. What they tend to do is bring to the attention of Parliament an issue and not necessarily result in any further movement. So that can be useful, but if we are looking at ways to streamline, it strikes me that would increase rather than decrease the agenda at the Senate.

The Chair: Colleagues, that's the list for the first round. I have two senators who wish to participate in the second round.

prorogation ou la fin de la session. Mais nous devrions avoir un ordre du jour très bien organisé que tout le monde comprend et dont tout le monde connaît le déroulement.

Le sénateur Black : Je pense que la normalisation serait essentielle.

Le sénateur K. Wells : Notre comité des règles a également étudié les pétitions électroniques et la faisabilité de leur introduction au Sénat. Je me demande, dans le cadre de la préparation de vos projets de loi d'intérêt public du Sénat, si vous pensez qu'il serait utile de disposer d'une pétition ou d'une enquête qui permettrait de monter le dossier ou d'aider à sensibiliser vos collègues du Sénat ou les Canadiens à l'objectif ou à la nécessité d'un projet de loi d'intérêt public du Sénat. Nous avons entendu des exemples de divers comités consultatifs qui se sont constitués. Il s'agit évidemment d'un outil très important dont nous disposons et d'un privilège qui nous est accordé. Je me demande simplement ce que vous pensez de certains de ces autres éléments structurels qui pourraient être mis en place, ou comment vous les envisagez lors de la préparation d'un projet de loi d'intérêt public du Sénat.

Le sénateur Black : Très brièvement, je pense qu'ils seraient tous utiles. Pour les deux projets de loi que j'ai présentés, je ne pense pas qu'ils l'auraient été, mais tout dépend de la nature du projet de loi. Je crois que, pour les deux projets de loi que j'ai présentés, les personnes concernées s'étaient déjà adressées à chacun d'entre nous.

Le sénateur Klyne : Vous avez mentionné certains outils, mais celui qui m'interpelle ici est la pétition. Il y a un moment et un lieu où il est propice de recourir à une pétition. L'autre chambre vient justement de le faire avec une pétition visant la création d'une commission indépendante chargée d'examiner les critères d'attribution de la Croix de Victoria. Un autre outil fonctionnerait-il dans ce cas? Je ne crois pas, car nous devions attirer l'attention du gouvernement sur le fait que beaucoup de gens soutiennent cette cause.

Il existe d'autres outils que l'on pourrait utiliser dans différentes circonstances. Ils doivent correspondre aux différentes situations.

La sénatrice Pate : Encore une fois, si le comité souhaitait examiner de plus près cette question, je dirais que les pétitions relèvent davantage du rôle de la Chambre des communes, ayant déjà participé à leur élaboration avec des députés. Elles tendent à porter une question à l'attention du Parlement sans nécessairement entraîner d'autres mesures. Les pétitions peuvent donc être utiles, mais si nous cherchons des moyens de simplifier les procédures, il me semble que cela rendrait plutôt le programme au Sénat plus lourd.

Le président : Chers collègues, c'était tout pour le premier tour. Deux sénateurs souhaitent participer au deuxième tour.

Senator Batters: Thank you very much. I wonder if any of your groups have a process for inquiring with the government whether the government would be supportive of the Senate public bills that come forward from those in your group.

Senator Pate: The short answer is no, but that is a process, for instance, that I undertake. Each time I look at not just Senate public bills but other legislation, like other people's private bills, I try and have that dialogue with both the elected officials — ministers or members of Parliament — and with the bureaucracy and civil society.

Senator Klyne: I think about this in the mid-term of developing legislation. You might see the need where there has to be a back-and-forth discussion with the other place. You could see some amendments potentially coming on a bill and see if they would accept that, although that does not always stand.

Senator Batters: But as far as you know, does your group have a process for that?

Senator Klyne: It does not.

Senator Black: The Canadian Senators Group does not. It would be up to us as individuals to connect if we felt there was a need.

Senator Batters: Throughout this, I have been asking whether your groups do have processes. It seems, basically, no, from any of yours. Given that now our entire committee is studying this and, yes, there could be things the Senate as a whole does, but would you also consider going back to your groups and saying maybe this is something we should look at, putting some sort of a process in place, putting some of these types of checklists in place? It's something that our caucus has. Do you think that would be a good idea for your group?

Senator Black: I would suggest if the Rules were changed with some of the work you are doing right now, we would, as the Canadian Senators Group, look at it and decide how we can help feed into that appropriately. If that meant putting group rules in place, I think it would be at least considered.

Senator Klyne: I have a lot of confidence in the committee you have here. You are very knowledgeable and skilled in this area. I think this is a good idea. I would not suggest our group do that. I'd suggest they learn from what comes out of this study here. I am looking forward to your report.

La sénatrice Batters : Merci beaucoup. Un de vos groupes dispose-t-il d'un processus pour demander au gouvernement s'il serait favorable aux projets de loi d'intérêt public du Sénat présentés par des membres de votre groupe?

La sénatrice Pate : En bref, non, mais c'est un processus que j'entreprends, par exemple. Chaque fois que j'examine non seulement les projets de loi d'intérêt public du Sénat, mais aussi d'autres textes législatifs, comme les projets de loi d'initiative parlementaire d'autres personnes, j'essaie d'engager ce dialogue à la fois avec les élus — ministres ou députés — et avec l'administration et la société civile.

Le sénateur Klyne : Je le vois au milieu du processus d'élaboration de la législation. On peut voir la nécessité d'une conversation avec l'autre chambre. On pourrait envisager certains amendements au projet de loi et voir s'ils les accepteraient, bien que cela ne soit pas toujours le cas.

La sénatrice Batters : Mais à votre connaissance, votre groupe dispose-t-il d'un processus à cet effet?

Le sénateur Klyne : Non.

Le sénateur Black : Le Groupe des sénateurs canadiens n'en a pas. Il nous appartiendrait, à titre personnel, de prendre contact si nous estimions qu'il y avait un besoin.

La sénatrice Batters : Tout au long de cet échange, je vous ai demandé si vos groupes disposaient de procédures. Il semble, essentiellement, que ce ne soit le cas pour aucun d'entre vous. Étant donné que notre comité tout entier se penche actuellement sur cette question et que, certes, le Sénat dans son ensemble pourrait prendre certaines mesures, seriez-vous disposés à retourner dans vos groupes respectifs, à leur dire que c'est peut-être un sujet que nous devrions examiner, mettre en place une sorte de mécanisme, et adopter ce genre de liste de contrôle? C'est une mesure que notre caucus a déjà adoptée. Pensez-vous que ce serait une bonne idée pour votre groupe?

Le sénateur Black : Je dirais que si le Règlement était modifié en fonction du travail que vous effectuez actuellement, nous, en tant que Groupe des sénateurs canadiens, l'examinerions et déciderions comment nous pourrions y contribuer de manière appropriée. Si cela signifiait mettre en place des règles au sein du groupe, je pense que cela mériterait au moins d'être envisagé.

Le sénateur Klyne : J'ai toute confiance dans le comité que vous avez ici. Vous êtes très compétents et expérimentés dans ce domaine. Je pense que c'est une bonne idée. Je ne suggérerais pas à notre groupe de le faire. Je suggérerais plutôt qu'il tire les leçons de ce qui ressortira de cette étude. J'attends votre rapport avec impatience.

Senator Pate: I think the fact that you are part of a caucus that is linked to the House of Commons makes that a much easier process than it likely would be in any of the other groups. But I do think some mechanisms for having a linkage to the government in terms of what kinds of issues are being looked at to ensure there is no redundancy could have immense benefits.

The Chair: Thank you.

Senator Ringuette: I guess I will start with two comments. A political caucus does not equal independent senators. Therefore, we should not be imposed the notions of political caucus in our deliberations.

The second thing I want to clarify is that parliamentary privilege is not equal and is not in effect here because what we are talking about is in regard to a member's right to participate in the process of a chamber. Anyway, this has nothing to do with parliamentary privilege, which is a different issue itself.

My question is in regard to time management, which we are considering and discussing. If we go to time management, we cannot have 45-minute speeches for sponsors. We need to rethink that. We also need to greatly rethink whether we need an assigned critic to a private member's bill before it moves through the process. Is that an old notion that does not apply to a private member's bill?

Senator Pate: I think particularly Senator Ringuette, with your years of experience and suggestions like that, sometimes we are held up just looking for someone to fulfill some of these roles. Certainly, many of us try to operate under "shorter is better" if we can keep our comments short. I think timelines, time frames and procedures would certainly be welcome.

Senator Klyne: We probably do need a critic on every bill, but there should be some guidelines for that critic in terms of timelines and being engaged and that you cannot stall reading your speech so we can get it on to committee.

Senator Black: Both my bills had friendly critics, which, in my mind, is a different cat than the traditional critic. I think we need to look at both.

The Chair: Colleagues, I want to thank you for this panel. You've given us good insight and the opportunity to have some discussion amongst members of this committee, and I'm sure we've benefited from your participation. I thank you.

La sénatrice Pate : Je pense que le fait que vous fassiez partie d'un caucus lié à la Chambre des communes rend ce processus beaucoup plus facile qu'il ne le serait probablement dans n'importe quel autre groupe. Mais je pense tout de même qu'il pourrait y avoir d'immenses avantages dans des mécanismes permettant d'établir un lien avec le gouvernement quant aux genres de question examinée, afin d'éviter tout chevauchement.

Le président : Merci.

La sénatrice Ringuette : Je vais commencer par deux observations. Un groupe parlementaire n'est pas synonyme de sénateurs indépendants. Par conséquent, nous ne devrions pas nous voir imposer les notions de groupe parlementaire dans nos délibérations.

La deuxième chose que je tiens à préciser est que le privilège parlementaire n'est pas applicable ici, car ce dont nous parlons concerne le droit d'un membre de participer aux travaux d'une chambre. Quoi qu'il en soit, cela n'a rien à voir avec le privilège parlementaire, qui est un sujet distinct.

Ma question porte sur la gestion du temps, ce que nous examinons et dont nous parlons actuellement. Si nous adoptons la gestion du temps, nous ne pouvons pas avoir de discours de 45 minutes pour les parrains. Il faut repenser cela. Il faut aussi revoir en profondeur s'il faut désigner un porte-parole pour un projet de loi d'initiative parlementaire avant qu'il ne passe par le processus. Est-ce une vieille notion qui ne s'applique pas à un projet de loi d'initiative parlementaire?

La sénatrice Pate : Je pense notamment, sénatrice Ringuette, à vos années d'expérience et à vos suggestions. Nous sommes parfois retenus simplement parce que nous cherchons quelqu'un pour remplir certains de ces rôles. Un grand nombre d'entre nous voit certainement un avantage à être bref, si nous pouvons être brefs dans nos observations. Je pense que des échéances, des délais et des procédures seraient certainement les bienvenus.

Le sénateur Klyne : Il faudrait probablement un porte-parole pour chaque projet de loi, mais celui-ci devrait avoir des lignes directrices sur les échéanciers et l'engagement, et il ne doit pas retarder la lecture de son discours afin que nous puissions renvoyer le projet de loi au comité.

Le sénateur Black : Mes deux projets de loi avaient des porte-parole bienveillants, ce qui, à mon sens, est une chose différente du porte-parole traditionnel. Je crois que nous devons examiner les deux.

Le président : Chers collègues, je tiens à vous remercier pour ce groupe d'experts. Vous nous avez présenté un aperçu intéressant et avez donné aux membres du comité l'occasion d'échanger entre eux. Votre participation a été précieuse. Je vous en remercie.

I want to thank Senator Saint-Germain and Senator Cuzner for this second panel. We will do this in alphabetical order as well, followed again by questions. Senator Cuzner, the floor is yours.

Hon. Rodger Cuzner: No introductions, chair?

The Chair: You've already introduced yourself once.

Senator Cuzner: Thank you very much. I very much appreciate the work that is being undertaken by the committee and the invitation to be here with you today. Looking around the table, I see about 125 or 135 years of senatorial experience, to which I contribute about 2.5. Know that I hold in high regard the collective experience of the committee.

That being said, what my hope is today is to be able to share a little bit of insight with the committee, having sat in the other place for just shy of 20 years and having been engaged in private members' legislation on two occasions, if I can share those insights.

I really felt the presentations by the clerks in your last meeting were excellent. They did a great job in outlining the process. Like Senator Klyne, I'm in no way an authority on the issue. If my answers in any way conflict with those that were shared by Jeremy LeBlanc last week, I would lean toward Jeremy LeBlanc's version of the facts.

Let me say from the outset that I believe in the positive contribution that some Senate public bills make, but in view of the significant increase in Senate public bills, as has been stated here, I believe the committee is right to look at a more programmed and predictable process for dealing with these bills. The marked increases in bills reflect a chamber that has morphed from its traditional role as the chamber of sober second thought into one more so of first thoughts.

While there are many ways legislatures in Canada and internationally deal with non-governmental bills, I believe a similar lottery system to the one in the House of Commons would be very helpful. As you know, all MPs' names are placed in a lottery draw at the beginning of a parliament. The names of ministers and parliamentary secretaries are retired from this list.

Bill sponsors are called in order of selection. The list of 30 is posted and typically replaced once the list gets down to 15 in the order of precedence. The top 30 MPs know when their bill or motion will receive its first hour of debate, with 15 minutes to speak, a 5-minute Q & A, followed by other speakers from other parties with 10-minute speeches. The MP who has his first hour

Je remercie la sénatrice Saint-Germain et le sénateur Cuzner qui participeront à ce deuxième groupe d'experts. Nous procéderons également par ordre alphabétique, puis nous passerons à nouveau aux questions. Sénateur Cuzner, la parole est à vous.

L'hon. Rodger Cuzner : Pas de présentations, monsieur le président?

Le président : Vous vous êtes déjà présenté une fois.

Le sénateur Cuzner : Merci beaucoup. J'apprécie énormément le travail entrepris par le comité et vous remercie de l'invitation à être ici avec vous aujourd'hui. En regardant autour de la table, je constate environ 125 ou 135 ans d'expérience sénatoriale, auxquels je contribue pour environ 2,5 ans. Sachez que j'ai la plus haute estime pour l'expérience collective du comité.

Cela dit, j'espère aujourd'hui pouvoir partager quelques pensées avec le comité, si je peux, ayant siégé à l'autre Chambre pendant un peu moins de 20 ans et ayant participé à deux reprises à l'élaboration de projets de loi d'initiative parlementaire.

J'ai vraiment trouvé que les exposés des greffiers lors de votre dernière réunion étaient excellents. Ils ont très bien présenté le processus. Tout comme le sénateur Klyne, je ne suis en aucun cas un expert en la matière. Si mes réponses contredisent d'une quelconque manière celles données par Jeremy LeBlanc la semaine dernière, je m'en tiendrais à la version des faits de Jeremy LeBlanc.

Je dois dire d'emblée que je crois en la contribution positive que peuvent apporter certains projets de loi d'intérêt public du Sénat, mais, compte tenu de l'augmentation importante de leur nombre, comme cela a été souligné ici, j'estime que le comité a raison d'envisager un processus plus structuré et plus prévisible pour ces projets de loi. L'augmentation marquée de leur nombre reflète une chambre qui s'est éloignée de son rôle traditionnel de chambre de réflexion mûre pour devenir davantage une chambre de réflexion initiale.

Il y a, certes, de nombreuses façons dont les assemblées législatives au Canada et à l'étranger traitent les projets de loi d'initiative non ministérielle, je crois qu'un système de tirage au sort semblable à celui de la Chambre des communes serait très utile. Comme vous le savez, le nom de tous les députés est placé dans un tirage au sort au début d'une législature. Le nom des ministres et des secrétaires parlementaires est retiré de cette liste.

Les parrains des projets de loi sont appelés par ordre de sélection. La liste des 30 premiers est affichée et généralement remplacée une fois qu'elle est réduite à 15, selon l'ordre de priorité. Les 30 premiers députés savent quand leur projet de loi ou leur motion fera l'objet d'une première heure de débat, avec 15 minutes de parole, 5 minutes de questions-réponses, suivies

of debate then drops down to the bottom of the list and must now work their way back up to the top of the list until the second hour occurs. It is often the case that the wait time for the second hour takes months, due to the length of the list. Members in the other place believe the system is reasonable and fair.

The proliferation of Senate public bills and their passage impact the pecking order — I'll refer to the list as "the pecking order" — on the House side, as they are injected into the current list of 30 MPs, although at the bottom.

The private member's list is very important to MPs. It's their opportunity to showcase an issue, have a vote and draw attention to the work in their riding. Any unusual interruption caused by Senate public bills could result in a significant delay within the private members' bills, or PMB, pecking order.

The House system is certainly more predictable. The debates on these bills are programmed. As you know, non-governmental legislation is debated for one hour each sitting, with a maximum of two hours of debate at second and third reading.

In the Senate, we go through the Order Paper each sitting, meaning Senate public bills can take up much more time each day, except, of course, for Wednesdays. Here, in the Senate, the Rules are much more generous. There is 45 minutes for the sponsor and the critic as well as the leaders of the other groups. They can speak on the bill. There is 15 minutes for other senators wishing to comment. This can be a bit of a drawn-out process, which takes up much of the chamber's time. This can also be used by those opposed by simply stacking speakers and delaying bills.

I had an opportunity to speak with former senator Wilfred Moore. Some of you were around during his time with Bill S-203, the whales bill. He talked a little bit about the frustration because of that stacking of speakers and the way it was delayed for a bill that was unanimously supported in the other chamber.

In the previous Parliament, there were 92 Senate public bills introduced in this chamber. This, to me, is an extraordinary number. According to the Library of Parliament, the total number of sitting days dealing with Senate public bills was 158. The Senate committees' studies amounted to 187 hours, with Social Affairs and Legal and Constitutional Affairs doing the lion's share of the work, accounting for 99 of those hours. Furthermore, the chamber spent 105 hours on the legislation.

par d'autres députés des autres partis avec des interventions de 10 minutes. Le député qui a eu sa première heure de débat descend au bas de la liste et doit remonter progressivement celle-ci jusqu'à sa deuxième heure. Il arrive souvent qu'il faille attendre plusieurs mois la deuxième heure en raison de la longueur de la liste. Les députés de l'autre endroit estiment que le système est raisonnable et équitable.

La multiplication des projets de loi d'intérêt public du Sénat et leur adoption ont un impact sur la hiérarchie — j'appellerai cette liste « la hiérarchie » — du côté de la Chambre des communes, car ils sont placés dans la liste en vigueur des 30 députés, bien qu'au bas de celle-ci.

La liste des projets de loi d'initiative parlementaire est très importante pour les députés. C'est pour eux l'occasion de mettre en avant un sujet, de le mettre aux voix et d'attirer l'attention sur leur travail dans leur circonscription. Toute interruption inhabituelle causée par les projets de loi d'intérêt public du Sénat pourrait entraîner un retard important dans la hiérarchie des projets de loi d'initiative parlementaire.

Le système de la Chambre est certainement plus prévisible. Les débats sur ces projets de loi sont programmés. Comme vous le savez, les projets de loi d'initiative non ministérielle font l'objet d'un débat d'une heure à chaque séance, avec un maximum de deux heures de débat en deuxième et troisième lectures.

Au Sénat, nous passons en revue le Feuilleton à chaque séance, ce qui signifie que les projets de loi d'intérêt public peuvent prendre beaucoup plus de temps chaque jour, sauf, bien sûr, le mercredi. Ici, au Sénat, le Règlement est beaucoup plus souple. Le parrain et le porte-parole de l'opposition, ainsi que les leaders des autres groupes, disposent de 45 minutes. Ils peuvent parler du projet de loi. Les autres sénateurs qui souhaitent faire des observations disposent de 15 minutes. Cela peut être un processus un peu long, qui accapare une grande partie du temps de la salle du Sénat. Ceux qui s'opposent peuvent aussi tirer parti de ce processus en accumulant les interventions, retardant ainsi l'adoption des projets de loi.

J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec l'ancien sénateur Wilfred Moore. Certains d'entre vous étaient là à l'époque du projet de loi S-203, le projet de loi sur les baleines. Il a évoqué brièvement la frustration causée par cette accumulation d'intervenants et la manière dont le projet de loi, qui avait reçu un soutien unanime à l'autre chambre, a été retardé.

Au cours de la législature précédente, 92 projets de loi d'intérêt public ont été présentés dans cette chambre. Cela me semble être un nombre extraordinaire. Selon la Bibliothèque du Parlement, le nombre total de jours de séance consacrés aux projets de loi d'intérêt public du Sénat s'est élevé à 158. Les études des comités sénatoriaux ont totalisé 187 heures, les comités des affaires sociales et des affaires juridiques et constitutionnelles ayant effectué la majeure partie du travail,

To close, the impact on Senate resources is significant. I recognize the best intentions behind introducing these bills, but I believe this committee is right to look at a more prescribed and programmed process for dealing with Senate public bills. I am of the view that a more defined process would yield benefits for the bill's sponsor, for the critic, for all senators interested in the bill, as well as stakeholders. I am certain such a structure would have a positive impact on the human and financial resources of the Senate Administration.

I look forward to your questions.

[*Translation*]

Hon. Raymonde Saint-Germain: I stand before you today as a senator with nearly 10 years of experience, but I also have over 40 years of experience in public service, where I have been called upon to contribute to the drafting of bills and their implementing regulations, as well as to evaluate bills and even to critique — in the constructive sense of the term — bills developed by other departments and public agencies.

Thank you for inviting me to appear today to discuss the potential process we could apply to Senate bills of public interest.

From the outset, I would like to acknowledge the fundamental importance of the right of senators to introduce private member's bills. This prerogative is an integral part of the Senate's role as an independent chamber and allows senators to bring to the attention of Parliament and the government problematic situations related to public policies that may not necessarily be on their radar.

[*English*]

Beyond the consideration of government legislation and committee work, senators have several parliamentary tools at their disposal to advance initiatives and to contribute to public debate. These tools may take various forms, ranging from written questions and inquiries to more prescriptive measures, such as motions and Senate public bills.

The choice of the appropriate parliamentary tool naturally depends on the objective being pursued and the nature of the issue at hand. There is no one-size-fits-all approach. In many cases, the primary objective may simply be to draw the government's attention to a gap or issue requiring a legislative or regulatory response.

soit 99 de ces heures. De plus, la Chambre a consacré 105 heures à l'examen de projets de loi.

Pour conclure, l'impact sur les ressources du Sénat est énorme. Je reconnais les bonnes intentions qui sous-tendent la présentation de ces projets de loi, mais je crois que le comité a raison d'envisager un processus plus structuré et programmé pour traiter les projets de loi d'intérêt public du Sénat. Je suis d'avis qu'un processus mieux défini serait bénéfique pour le parrain du projet de loi, pour le porte-parole de l'opposition, pour tous les sénateurs intéressés par le projet de loi, ainsi que pour les parties prenantes. Je suis certain qu'une telle structure aurait un impact positif sur les ressources humaines et financières de l'administration du Sénat.

Je répondrai avec plaisir à vos questions.

[*Français*]

L'honorable Raymonde Saint-Germain : Je me présente devant vous aujourd'hui comme sénatrice qui a bientôt 10 ans d'expérience, mais j'ai aussi plus de 40 ans d'expérience au sein du service public, où j'ai été appelée à contribuer à l'élaboration de projets de loi et à leurs règlements d'application, ainsi qu'à évaluer des projets de loi et même à critiquer — dans le sens constructif du terme — des projets de loi développés par d'autres ministères et organismes publics.

Je vous remercie de m'avoir invitée à comparaître aujourd'hui afin de discuter du processus éventuel que nous pourrions appliquer aux projets de loi d'intérêt public du Sénat.

D'entrée de jeu, je voudrais reconnaître l'importance fondamentale du droit qu'ont les sénateurs de proposer des projets de loi d'initiative sénatoriale. Cette prérogative fait partie intégrante du rôle du Sénat comme Chambre indépendante et permet aux sénateurs de porter à l'attention du Parlement et du gouvernement des situations problématiques liées à des politiques publiques qui ne figurent pas nécessairement sur leur écran radar.

[*Traduction*]

Au-delà de l'examen des projets de loi du gouvernement et des travaux en comité, les sénateurs disposent de plusieurs outils parlementaires pour faire avancer des initiatives et contribuer au débat public. Ces outils peuvent prendre diverses formes, allant des questions et des interpellations écrites à des mesures plus contraignantes, telles que les motions et les projets de loi d'intérêt public du Sénat.

Le choix de l'outil parlementaire approprié dépend naturellement de l'objectif poursuivi et de la nature du sujet à l'étude. Il n'y a aucune approche universelle. Dans de nombreux cas, l'objectif principal peut simplement être d'attirer l'attention du gouvernement sur une lacune ou un enjeu nécessitant une réponse législative ou réglementaire.

In this regard, some senators have, over the years, successfully seen their initiatives incorporated into government legislation. One example is former Senator Omidvar's Bill S-217, the substance of which was ultimately incorporated into a Budget Implementation Act in 2022. Similarly, former Senator Wetston's work contributed to reforms made to the Competition Act.

That said, recognizing the importance of Senate public bills does not mean that the current process cannot be improved. The principal shortcoming of the current system stems from the absence of mechanisms to adequately manage the volume of bills being introduced and their compliance with some basic criteria. I emphasize this point because Senate public bills are not subject to any meaningful screening or oversight prior to introduction.

The number of Senate public bills has increased considerably, and some data was given to you by my colleague and by the Library of Parliament. Those bills have increased considerably in recent years, placing significant pressure on parliamentary time and on the committees' capacity to study these initiatives with the depth and diligence they require.

[*Translation*]

The low percentage of bills that pass through all stages of the parliamentary process also demonstrates that the current model has certain limitations. Without questioning the relevance of the issues raised, it is already legitimate to ask whether certain matters might sometimes be better served by other parliamentary tools already available to senators, such as committee studies, motions, inquiries and written questions.

This consideration is all the more important when complex legal and constitutional issues are at stake, particularly with regard to the Canadian Charter of Rights and Freedoms, the division of federal, provincial and territorial jurisdictions, or certain limitations specific to the role of the Senate.

[*English*]

One possible avenue would be the creation of a subcommittee reporting to the Standing Senate Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament to conduct a preliminary review of Senate public bills upon introduction. The objective would not be to limit senators' rights to introduce legislative initiatives but, rather, to ensure stronger institutional oversight of the process while also ensuring the equality of senators.

Such a subcommittee could, among other things, examine whether the bill is consistent with the Constitution, including the Charter, whether it respects the division of powers, whether it

À cet égard, certains sénateurs ont, au fil des ans, vu leurs initiatives intégrées avec succès dans des projets de loi émanant du gouvernement. Citons par exemple le projet de loi S-217 de l'ancien sénateur Omidvar, dont le contenu a finalement été intégré dans une loi d'exécution du budget en 2022. De même, les travaux de l'ancien sénateur Wetston ont contribué aux réformes apportées à la Loi sur la concurrence.

Cela dit, reconnaître l'importance des projets de loi d'intérêt public du Sénat ne signifie pas que le processus actuel ne peut être amélioré. La principale lacune du système actuel tient à l'absence de mécanismes permettant de gérer de manière adéquate le volume des projets de loi présentés et leur respect de certains critères de base. J'insiste sur ce point, car les projets de loi d'intérêt public du Sénat ne font l'objet d'aucun examen ni d'aucune surveillance notable avant leur présentation.

Le nombre de projets de loi d'intérêt public du Sénat a considérablement augmenté. Vous trouverez certaines données dans la correspondance de mon collègue et de la Bibliothèque du Parlement. Ces projets de loi se sont multipliés ces dernières années, ce qui exerce une pression considérable sur le temps parlementaire et sur la capacité des comités à examiner ces initiatives avec l'intensité et la diligence qu'elles requièrent.

[*Français*]

Le faible pourcentage de projets de loi qui franchissent toutes les étapes du processus parlementaire prouve également que le modèle actuel a certaines limites. Sans remettre en question la pertinence des enjeux soulevés, il est déjà légitime de se demander si certains dossiers pourraient parfois être mieux servis par d'autres outils parlementaires qui sont déjà à la disposition des sénateurs, notamment les études de comité, les motions, les interpellations et les questions écrites.

Cette réflexion est d'autant plus importante lorsque des considérations juridiques et constitutionnelles complexes sont en jeu, notamment en ce qui concerne la Charte canadienne des droits et libertés, le partage des compétences fédérales, provinciales et territoriales ou encore certaines limites propres au rôle du Sénat.

[*Traduction*]

Une piste envisageable serait la création d'un sous-comité relevant du Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement, chargé de procéder à un examen préliminaire des projets de loi d'intérêt public du Sénat dès leur dépôt. L'objectif ne serait pas de limiter le droit des sénateurs de présenter des initiatives législatives, mais plutôt d'assurer un contrôle institutionnel plus rigoureux du processus tout en garantissant l'égalité des sénateurs.

Un tel sous-comité pourrait, entre autres, examiner si le projet de loi est conforme à la Constitution, y compris à la Charte, s'il respecte la séparation des pouvoirs, s'il se conforme aux

complies with the procedural requirements specific to the Senate, whether it substantially reproduces a government measure already announced or placed on the Order Paper, whether it appropriates public funds, whether appropriate deference is shown to the House of Commons on electoral matters and to the government on foreign policy and whether the same question has already been decided upon during the same Parliament.

The sponsoring senator could also be required to table a brief explanatory note demonstrating how the bill satisfies these criteria. In addition, consideration could be given to limiting each senator to one active Senate public bill on the Order Paper at any given time. Such a measure would preserve senators' right of legislative initiative while also promoting more effective management of parliamentary time and a more realistic prioritization of the bills under consideration.

In conclusion, the objective of this reflection should not be to restrict senators' ability to introduce legislative initiatives but, rather, to prevent legislative backlog on non-government business and to ensure that the parliamentary tools at our disposal are used in the most effective, rigorous and institutionally responsible way.

Thank you.

Senator Batters: Senator Cuzner, as you said, you served in the House of Commons for almost 20 years prior to coming here.

As I've commented here before, it's often the case that members of Parliament know that they, with their lottery system, will probably only have one chance in their entire parliamentary career to bring forward a private member's bill in their place, so they certainly aren't going to take kindly to the fact that — as a news story recently showed — because of Senate public bills not having any limits, they potentially could be bumped down that private member's bill list once a Senate bill passes and comes into that queue.

I know you still have many friends on the other side. Are you hearing about this concern from some of your former colleagues — that this is a real concern and that Senate public bills are jamming up the system?

Senator Cuzner: It's a challenge as a member of Parliament. During my 20 years, I had the good fortune of being called twice. In conversation with Senator Manning, he wasn't called at all when he was a member of Parliament. I was called in 2007. Then, two weeks before the writ was dropped in 2015, I got called again. That didn't go anywhere.

exigences procédurales propres au Sénat, s'il reproduit en substance une mesure gouvernementale déjà annoncée ou inscrite au Feuilleton. Il pourrait aussi vérifier si le projet prévoit l'affectation de fonds publics, s'il fait preuve de la déférence appropriée envers la Chambre des communes en matière électorale et envers le gouvernement en matière de politique étrangère, et si la même question a déjà fait l'objet d'une décision au cours de la même législature.

Le sénateur parrain pourrait également être tenu de déposer une brève note explicative démontrant en quoi le projet de loi satisfait à ces critères. En outre, on pourrait envisager de limiter chaque sénateur à un seul projet de loi d'intérêt public du Sénat inscrit au Feuilleton à un moment donné. Une telle mesure préserverait le droit d'initiative législative des sénateurs tout en favorisant une gestion plus efficace du temps parlementaire et une hiérarchisation plus réaliste des projets de loi à l'étude.

En conclusion, l'objectif de cette réflexion ne devrait pas être de restreindre la capacité des sénateurs à présenter des projets de loi, mais plutôt d'éviter l'accumulation d'un arriéré de projets de loi non gouvernementaux et de veiller à ce que les outils parlementaires à notre disposition soient utilisés de la manière la plus efficace, la plus rigoureuse et la plus responsable sur le plan institutionnel.

Merci.

La sénatrice Batters : Sénateur Cuzner, comme vous l'avez dit, vous avez siégé à la Chambre des communes pendant près de 20 ans avant de venir ici.

Comme je l'ai déjà mentionné, il arrive souvent que les députés sachent que, selon le système de tirage au sort, ils n'auront probablement qu'une seule occasion en carrière de présenter un projet de loi d'initiative parlementaire dans leur chambre. Ils ne verront certainement pas d'un bon œil le fait que, comme l'a récemment montré un reportage, les projets de loi d'intérêt public du Sénat n'étant soumis à aucune limite, ils risquent de se retrouver encore plus bas dans la liste des projets de loi d'initiative parlementaire après l'adoption d'un projet de loi du Sénat et son entrée dans la file d'attente.

Je sais que vous avez encore de nombreux amis de l'autre côté. Entendez-vous parler de cette préoccupation de la part de certains de vos anciens collègues — à savoir qu'il s'agit d'un véritable problème et que les projets de loi d'intérêt public du Sénat engorgent le système?

Le sénateur Cuzner : C'est un défi pour les députés. Au cours de mes 20 années de mandat, j'ai eu la chance d'être appelé deux fois. Lors d'une conversation avec le sénateur Manning, celui-ci m'a confié qu'il n'avait jamais été appelé lorsqu'il était député. J'ai été appelé en 2007. Puis, deux semaines avant le déclenchement des élections en 2015, j'ai été appelé à nouveau. Cela n'a abouti à rien.

In my conversations with the current members of Parliament, they are sensing frustration. The number of MPs has grown since I was there as well. When I first came, there were 308. They're up to 343 now.

When you get to — let's say that you're in that second tranche; if you're number 31 or 32 and there are four Senate bills that are added, that drives you back a little bit so, yes, there is a frustration.

Senator Batters: Senator Saint-Germain, in your opening remarks you were talking about the potential of a subcommittee to conduct a preliminary review of bills. I am assuming that would be senators who would be on that. That would add yet another committee for some of us to try to serve on or make sure that we have appropriate representation on that kind of thing.

Then you were also indicating that you would potentially suggest to some senators bringing forward different public bills in other avenues, like inquiries, motions and that sort of thing.

You were the leader of your group for four years. You still are a very important member of your group. Have you thought about suggesting to your group that some of these things be instituted within your own group's activities, to have a small number of senators who would look at, within your own group, these types of issues or also to suggest to some members who might be frequently bringing these types of bills forward, because it may take quite a bit of time for the Senate Rules to come into place? Frankly, it could also take away the possibilities of some of us who haven't brought a proliferation of bills forward.

I'm wondering what you think about those comments.

Senator Saint-Germain: Yes. The question was long, and the answer has to be brief. I take note.

Yes, we had discussions. What I may say is we had unanimity on the fact that we need a process that would be stronger than what we have currently, and also unanimity that we would defer to this Senate standing committee to further study this.

To your point regarding a subcommittee, are you implying that because some groups are small, including your caucus, we should not try to improve our efficiency? I see, on the opposite, that having such a subcommittee should improve the efficiency of the Senate should the Senate approve our report, and that would help all groups, including your own caucus.

Senator Yussuff: Thank you, Senator Cuzner and Senator Saint-Germain, for taking the time to give this some consideration.

Dans mes conversations avec les députés actuels, je sens une certaine frustration. Le nombre de députés a également augmenté depuis que j'étais là. À mon arrivée, ils étaient 308. Ils sont désormais 343.

Si, par exemple, vous faites partie de la deuxième tranche et que vous êtes le numéro 31 ou 32 et qu'il y a quatre projets de loi du Sénat qui s'ajoutent, cela vous fait reculer un peu. Donc, oui, il y a de la frustration.

La sénatrice Batters : Sénatrice Saint-Germain, dans votre déclaration liminaire, vous parliez de la possibilité qu'un sous-comité procède à un examen préliminaire des projets de loi. Je suppose que ce seraient des sénateurs qui en feraient partie. Cela ajouterait, pour certains d'entre nous, un comité de plus auquel tenter de siéger ou veiller à être correctement représentés.

Vous avez indiqué également que vous pourriez recommander à certains sénateurs de présenter différents projets de loi d'intérêt public par d'autres voies, comme des interpellations, des motions et ce genre de chose.

Vous avez été la leader de votre groupe pendant quatre ans. Vous êtes toujours un membre très important de votre groupe. Avez-vous songé à proposer à votre groupe d'intégrer certaines de ces mesures dans ses propres activités, afin qu'un certain nombre de sénateurs de votre groupe se penche sur ce genre de question, ou encore à le proposer à certains membres susceptibles de présenter fréquemment ce genre de projet de loi, car la mise en place du Règlement du Sénat pourrait prendre un certain temps? Franchement, cela pourrait aussi priver de certaines possibilités ceux d'entre nous qui n'ont pas présenté une multitude de projets de loi.

Que pensez-vous de ces observations?

La sénatrice Saint-Germain : Oui. La question était longue, et la réponse doit être brève. J'en prends bonne note.

Oui, nous en avons débattu. Ce que je peux dire, c'est que nous étions unanimes sur le fait qu'il nous faut un processus plus solide que celui que nous avons actuellement, et également unanimes sur le fait que nous devrions nous en remettre à ce comité permanent du Sénat pour approfondir l'étude de cette question.

En ce qui concerne votre remarque sur un sous-comité, sous-entendez-vous que, parce que certains groupes sont petits, y compris le vôtre, nous ne devrions pas essayer d'améliorer notre efficacité? Je pense, au contraire, que la création d'un tel sous-comité améliorerait l'efficacité du Sénat si celui-ci approuvait notre rapport, et cela aiderait tous les groupes, y compris votre propre caucus.

Le sénateur Yussuff : Merci, sénateur Cuzner et sénatrice Saint-Germain, d'avoir pris le temps d'y réfléchir.

Senator Cuzner, I'll start with you in the context of being in the other place. A private member's bill, whether it is from here or the other place, we share a common space when the bill gets over there and, vice versa, when their bill gets over here. I don't know what the right equation would be, given that we are less than one third the size of the other place.

In the context of your history and being over there, is there any example where somebody with good intentions tabled a private member's bill and they didn't quite have the scrutiny to recognize that sometimes you have to do the research in regard to the issues you're trying to address. Sometimes people do make mistakes without knowing that some of these things were not properly researched.

Senator Cuzner: Thanks for the question. I just read the last proceedings. Senator Batters was talking about how the Conservative Party vets various pieces of legislation.

We had a legislative committee when I was in the Liberal caucus. We were in opposition. Stéphane Dion and former senator Wilfred Moore co-chaired that caucus. I remember a piece of legislation came forward. Have you folks heard of the Cabot Trail? The Cabot Trail is in Cape Breton. It's a fairly significant, iconic piece of tourism infrastructure in Cape Breton. There was a private member's bill from a Liberal colleague who wanted to change the name of the Cabot Trail to the "Giovanni Caboto Trail," which would take how many generations of marketing and blow it all up against the wall.

This member hadn't really shopped it around and hadn't spoken to the two Cape Breton members of Parliament. He was presenting it at a legislative committee. We pushed back hard on it. Our committee wouldn't nix it or whatever, but it would recommend to the Liberal caucus — both senators and members — that this might not be a great way to proceed, and he withdrew the bill. That would be an example of a swing and a miss.

[*Translation*]

Senator Petitclerc: I will direct my question to Senator Cuzner, since Senator Saint-Germain has already answered part of it.

My question will be in the same vein as Senator Batters' question. It is clear that certain groups can explore or even establish their own rules and processes, but given all the groups currently existing in the Senate — which are more independent and less partisan — can we assume there are limits to the results this might yield? Should the solution regarding efficiency and a certain degree of standardization apply to the entire Senate?

Sénateur Cuzner, je commencerai par vous, étant donné que vous siégez à l'autre Chambre. Qu'il s'agisse d'un projet de loi d'intérêt public émanant d'ici ou de l'autre Chambre, nous partageons un espace commun lorsque le projet de loi arrive là-bas et, inversement, lorsque leur projet de loi arrive ici. Je ne sais pas quelle serait la bonne équation, étant donné que nous représentons moins d'un tiers de la taille de l'autre Chambre.

Compte tenu de votre expérience et de votre passage là-bas, y a-t-il un exemple où quelqu'un, avec de bonnes intentions, a déposé un projet de loi d'initiative parlementaire sans avoir suffisamment examiné la question pour se rendre compte qu'il faut parfois faire des recherches sur les problèmes que l'on tente de résoudre? Parfois, les gens commettent des erreurs sans se rendre compte que certains de ces points n'ont pas été correctement étudiés.

Le sénateur Cuzner : Merci pour cette question. Je viens de lire les dernières délibérations. La sénatrice Batters expliquait comment le Parti conservateur examine les différents projets de loi.

Nous avions un comité législatif lorsque je faisais partie du caucus libéral. Nous étions dans l'opposition. Stéphane Dion et l'ancien sénateur Wilfred Moore coprésidaient ce caucus. Je me souviens qu'un projet de loi avait été présenté. Avez-vous déjà entendu parler de la Cabot Trail? La Cabot Trail se trouve au Cap-Breton. C'est une infrastructure touristique assez importante et emblématique du Cap-Breton. Un simple député libéral avait présenté un projet de loi d'initiative parlementaire visant à changer le nom de la Cabot Trail en « Giovanni Caboto Trail », ce qui aurait réduit à néant des générations d'efforts de marketing.

Ce membre n'avait pas vraiment sondé l'opinion et n'avait pas parlé aux deux membres du Cap-Breton. Il présentait son projet de loi devant un comité législatif. Nous nous y sommes fermement opposés. Notre comité n'allait pas le rejeter ni rien de ce genre, mais il allait recommander au caucus libéral — tant aux sénateurs qu'aux députés — que ce n'était peut-être pas la meilleure façon de procéder, et il a retiré le projet de loi. Voilà un exemple de coup manqué.

[*Français*]

La sénatrice Petitclerc : Je vais poser ma question au sénateur Cuzner, puisque la sénatrice Saint-Germain y a déjà répondu en partie.

Je vais continuer dans la même veine que la question de la sénatrice Batters. Il est clair que certains groupes peuvent explorer ou même se donner des règles et des processus, mais avec tous les groupes qui existent au Sénat actuellement, qui sont des groupes plus indépendants et moins partisans, est-ce qu'on peut penser qu'il y a des limites au résultat que cela pourrait donner? Est-ce que la solution au chapitre de l'efficacité et d'une certaine standardisation devrait s'appliquer au Sénat au complet?

[*English*]

Senator Cuzner: If I'm getting the gist of the question, it was a real eye-opener for me early on when I came to the PSG and there was a Bloc bill that had come over. A Bloc private member's bill came over on supply management, Bill C-202. Within the PSG caucus, we had the sponsor of the bill and the critic of the bill. This was my indication that "Toto, we're not in Kansas anymore," a completely different environment.

In the other place, we have to look at the political ramifications of legislation, the political outfall of private members' bills, and the impact it will have politically. I don't see that happening here. Political considerations are far less in this chamber.

Again, to elaborate on the political aspect of it, the Bloc is exceptional in using the House procedures. By direction of their leadership, they will always present private members' bills that draw conflict within the Liberal and the Conservative parties — like supply management, like scab legislation, back-to-work legislation, what have you — and they always end up coming to the top whenever a Bloc MP has a bill. And that's very representative of the people they are representing as well. So there's that going on.

We're very independent-minded. We don't have a great deal of discussion on any legislation within our group, though.

Senator Petitclerc: I'm running out of time, and maybe my question got lost in translation a bit. The question really was this: Is there a limit to what each group can do? If we're aiming at a better process, at some point it will need to come from the Senate as a whole.

Senator Cuzner: Again, I think it's entirely up to the groups as to what they decide to do. Senator Black indicated there is no real process in the CSG, and in the PSG, we haven't really gone there with our discussions either.

Senator Petitclerc: Thank you.

Senator Ringuette: I'm reflecting and saying we guard everyone's right to move forward and to discuss. Both of you have indicated that sometimes private members' bills are used to flag an issue, and the intent is not really to go through the three processes in the Senate and the three processes in the House of Commons.

[*Traduction*]

Le sénateur Cuzner : Si je comprends bien l'essentiel de la question, cela m'a vraiment ouvert les yeux dès mon arrivée au GPS, lorsqu'un projet de loi du Bloc a été présenté. Un projet de loi d'intérêt public du Bloc sur la gestion de l'offre, le projet de loi C-202, a été présenté. Au sein du caucus du GPS, nous avions à la fois le parrain du projet de loi et le porte-parole d'un projet de loi. C'est là que j'ai compris que « Toto, on n'est plus au Kansas », un environnement complètement différent.

À l'autre endroit, nous devons examiner les ramifications politiques du projet de loi, les retombées politiques des projets de loi présentés par des simples membres et l'impact qu'ils auront sur le plan politique. Je ne vois pas cela se produire ici. Les considérations politiques sont bien moins présentes dans cette chambre.

Encore une fois, pour développer l'aspect politique de la question, le Bloc est exceptionnel dans son utilisation des procédures de la Chambre. Sur instruction de leurs dirigeants, ils présentent toujours des projets de loi d'initiative parlementaire qui suscitent des conflits au sein des partis libéral et conservateur — comme la gestion de l'offre, la législation anti-briseurs de grève, la législation de retour au travail, etc. — et ils finissent toujours par occuper le devant de la scène chaque fois qu'un député du Bloc présente un projet de loi. Et cela reflète très bien les personnes qu'ils représentent également. Voilà donc ce qui se passe.

Nous avons un esprit très indépendant. Nous n'avons toutefois pas beaucoup de discussions sur les projets de loi au sein de notre groupe.

La sénatrice Petitclerc : Je manque de temps, et peut-être que ma question s'est un peu perdue dans la traduction. La question était en réalité la suivante : y a-t-il une limite à ce que chaque groupe peut faire? Si nous visons un meilleur processus, à un moment donné, cela devra venir du Sénat dans son ensemble.

Le sénateur Cuzner : Encore une fois, je pense que c'est entièrement aux groupes de décider ce qu'ils veulent faire. Le sénateur Black a indiqué qu'il n'y avait pas de véritable processus au sein du GSC, et au sein du GPS, nous n'avons pas vraiment abordé ce sujet non plus.

La sénatrice Petitclerc : Merci.

La sénatrice Ringuette : Je réfléchis et je dis que nous devons préserver le droit de chacun d'aller de l'avant et de discuter. Vous avez tous deux indiqué que parfois, les projets de loi d'initiative parlementaire servent à mettre en lumière un problème, et que l'intention n'est pas vraiment de passer par les trois étapes au Sénat et les trois étapes à la Chambre des communes.

How should we deal with that? In the House of Commons, the draw and the debate management time are for both private members' bills and motions. In our deliberations, should we also indicate that a process should include motions? Maybe there's a kind of responsibility for the subcommittee that would be reviewing to give an indication to the senator whether the issue should move as a motion or a bill? Can you clarify for me?

Senator Saint-Germain: This is a very good question. First, I see more of a need to act on Senate public bills rather than motions. I don't see a huge problem here with motions. I believe that the need that we have is to ensure that the bills tabled are bills that could eventually receive Royal Assent if our chamber and the other place agree to it. For that, we need criteria.

The main issue that we have, from my standpoint, is we spend a lot of time on bills that we try to improve and to amend in committee, and the number of hours is really part of the problem.

Second, personally, I believe that we need to nuance the comparison with the other place regarding the numbers. Here I made a calculation. It's between 20 and 25 senators under each parliament who table Senate public bills. So this is 1 out of 5, which is very different from the other place. This is why I believe that if we have a good system to process them, we won't need a lottery system. The subcommittee of this committee would ensure that the bills comply with the basic requirements, and then they go to the chamber. It is up to this committee to recommend or not a timing for the processing. But I think that it's easier to fix it in this chamber because of our rather small numbers than it is in the other place.

Senator Cuzner: Just quickly on motions, the motions are non-binding.

It's like the tools and the clubs you have in the bag. People use the motions more if they have to bring quick attention to a specific issue, but, again, they're not binding on the part of the government.

[*Translation*]

Senator Youance: My question is for Senator Saint-Germain. You have partially answered my question regarding the effectiveness and efficiency of creating subcommittees. You mentioned that the goal is to prevent rather than restrict, and that the idea is to improve the quality of bills introduced by senators, without reducing their number. In this context, how can we better address the concerns of the House of Commons, which

Comment devrions-nous gérer cela? À la Chambre des communes, le tirage au sort et le temps alloué à la gestion des débats s'appliquent aussi bien aux projets de loi d'initiative parlementaire qu'aux motions. Dans nos délibérations, devrions-nous également indiquer qu'un processus devrait inclure les motions? Peut-être que le sous-comité chargé de l'examen a une sorte de responsabilité de donner une indication au sénateur quant à savoir si la question devrait être traitée sous forme de motion ou de projet de loi? Pouvez-vous m'éclairer à ce sujet?

La sénatrice Saint-Germain : C'est une très bonne question. Tout d'abord, je vois davantage la nécessité d'agir sur les projets de loi d'intérêt public du Sénat au lieu des motions. Je ne vois pas de problème majeur avec les motions. Je crois que ce dont nous avons besoin, c'est de nous assurer que les projets de loi déposés sont des projets de loi qui pourraient finalement recevoir la sanction royale si notre chambre et l'autre endroit y consentent. Pour cela, nous avons besoin de critères.

Le principal problème, de mon point de vue, est que nous passons beaucoup de temps sur des projets de loi que nous essayons d'améliorer et d'amender au comité, et le nombre d'heures est vraiment une partie du problème.

Deuxièmement, personnellement, je crois qu'il faut nuancer la comparaison avec l'autre Chambre en ce qui concerne les chiffres. J'ai fait un calcul : ce sont entre 20 et 25 sénateurs par législature qui déposent des projets de loi d'intérêt public. Cela représente donc 1 sur 5, ce qui est très différent de l'autre Chambre. C'est pourquoi je crois que si nous disposons d'un bon système pour les traiter, nous n'aurons pas besoin d'un système de tirage au sort. Le sous-comité de ce comité veillerait à ce que les projets de loi respectent les exigences de base, puis ils seraient transmis à la chambre. C'est à ce comité qu'il revient de recommander ou non un calendrier de traitement. Mais je pense qu'il est plus facile de régler cela dans cette chambre en raison de notre nombre plutôt restreint que dans l'autre chambre.

Le sénateur Cuzner : Juste un mot rapide sur les motions : les motions ne sont pas contraignantes.

C'est comme les outils et les clubs que l'on a dans son sac. Les gens recourent davantage aux motions s'ils doivent attirer rapidement l'attention sur une question spécifique, mais, encore une fois, elles ne sont pas contraignantes pour le gouvernement.

[*Français*]

La sénatrice Youance : Ma question s'adresse à la sénatrice Saint-Germain. Vous avez répondu en partie à ma question sur l'efficacité et l'efficience liées à la création de sous-comités. Vous avez mentionné que l'objectif est de prévenir et non de restreindre, et que l'idée est d'améliorer la qualité des projets de loi présentés par les sénateurs, sans en diminuer le nombre. Dans ce contexte, comment pouvons-nous mieux répondre aux

would prefer to see fewer public interest bills coming from the Senate?

Senator Saint-Germain: First, I proposed that a senator may have only one active bill on the Order Paper. This means that as long as their bill is on the Order Paper and has not been referred to the House of Commons, that senator cannot introduce a second one. The second objective is to ensure that, before referring a bill to a committee, we are certain that it meets the basic criteria allowing it to pass through all the stages in this chamber and, eventually, in the other place.

Senator Youance: You have addressed this aspect, which means we would not necessarily need to hold a random draw. However, if the principle of a random draw were adopted, would it be in the Senate's interest to establish proportionality based on parliamentary groups, unlike the House of Commons, where it is a general pool?

Senator Saint-Germain: With regard to Senate bills of public interest, the fundamental principle remains equality among all senators. Consequently, I do not see the relevance of granting a group the right to introduce more bills based on its numerical strength. In my opinion, eligibility should instead follow the order in which each senator introduces a bill, regardless of their caucus or parliamentary group.

Senator Youance: Thank you.

[*English*]

Senator Cuzner: I would like to support that response as well.

Senator Downe: Senator Cuzner, I forgot that Cabot Trail story — you reminded me — but it drives home the point that, with the changes in the Senate, senators are lacking that feedback loop that former senators who were members of the Liberal caucus and I assume current Conservative members have as well that, really, your bill doesn't stand a chance.

Senator Saint-Germain mentioned her possible review committee. I'm not sure I'm in favour of that. It seems to me that, over time, it may be senators judging other senators. It might be more helpful — and I seek your views on this, Senator Saint-Germain — if we had Senate officials checking the bill to see if it's Charter-compliant, if it requires a Royal Prerogative and all the things that would rule it, in effect, out of order. If we restrict the number of bills, that might be self-regulating senators to be more careful. Particularly, group members may speak up and say, "Listen, that's a great bill, but you should do an inquiry because that's never going to pass in the Senate or the House of Commons."

préoccupations de la Chambre des communes, qui souhaiterait plutôt voir arriver moins de projets de loi d'intérêt public du Sénat?

La sénatrice Saint-Germain : Premièrement, j'ai proposé qu'un sénateur ne puisse avoir qu'un seul projet de loi actif au plumitif. Cela signifie que tant que son projet de loi y figure et qu'il n'est pas renvoyé à la Chambre des communes, ce sénateur ne peut en présenter un second. Le deuxième objectif est de veiller à ce que, avant de renvoyer un projet de loi à un comité, nous ayons l'assurance qu'il respecte les critères de base lui permettant de franchir toutes les étapes dans cette enceinte et, éventuellement, à l'autre endroit.

La sénatrice Youance : Vous avez répondu à ce volet, ce qui signifie que nous n'aurions pas nécessairement besoin de faire un tirage au sort. Toutefois, si le principe du tirage au sort était retenu, le Sénat aurait-il intérêt à établir une proportionnalité en fonction des groupes parlementaires, contrairement à la Chambre des communes, où il s'agit d'un bassin général?

La sénatrice Saint-Germain : En ce qui concerne les projets de loi d'intérêt public du Sénat, le principe fondamental demeure l'égalité entre tous les sénateurs. Par conséquent, je ne verrais pas la pertinence d'accorder le droit de présenter plus de projets de loi à un groupe en fonction de son poids numérique. À mon avis, l'admissibilité devrait plutôt suivre l'ordre de présentation de chaque sénateur, indépendamment de son caucus ou de son groupe parlementaire.

La sénatrice Youance : Merci.

[*Traduction*]

Le sénateur Cuzner : Je voudrais également appuyer cette réponse.

Le sénateur Downe : Sénateur Cuzner, j'avais oublié cette histoire de Cabot Trail — vous me l'avez rappelée — mais elle illustre bien le fait qu'avec les changements au Sénat, les sénateurs ne disposent plus de cette rétroaction dont bénéficiaient les anciens sénateurs membres du caucus libéral et, je suppose, les membres conservateurs actuels, à savoir que, en réalité, votre projet de loi n'a aucune chance.

La sénatrice Saint-Germain a évoqué son éventuel comité d'examen. Je ne suis pas sûr de préconiser cela. Il me semble qu'avec le temps, cela pourrait amener des sénateurs à juger d'autres sénateurs. Il serait peut-être plus utile — et j'aimerais connaître votre avis à ce sujet, sénatrice Saint-Germain — que des fonctionnaires du Sénat vérifient le projet de loi pour voir s'il est conforme à la Charte, s'il nécessite une prérogative royale et tous les éléments qui pourraient, en fait, le rendre irrecevable. Si nous limitons le nombre de projets de loi, cela pourrait inciter les sénateurs à faire preuve d'une plus grande prudence. En particulier, les membres d'un groupe pourraient intervenir et dire : « Écoutez, c'est un excellent projet de loi,

So how married are you to your proposal? Is there any flexibility in your mind on how we can proceed to review these bills and give that feedback loop?

Senator Saint-Germain: I believe that the option you suggest also has a lot of merit, and I think the most important thing is that basic criteria are agreed to and that a senator tabling a bill has to demonstrate to either this committee or the chamber that his or her bill would respect those criteria.

My suggestion regarding a subcommittee of this committee is based on the other place's model, but also the goal was to save time in the chamber because there is a legislative backlog on non-government bills. I also see the merit of your option if it is linked with the senator tabling a Senate public bill having the obligation, the duty to explain how the basic criteria that this committee would propose and the chamber agrees upon are respected.

Senator Surette: My question is for Senator Cuzner. With your years of experience in the House of Commons, you mentioned that in almost 20 years you got one — almost two — from the lottery system. In your opening remarks, you mentioned that in the Senate we need a more prescribed and programmed process. Is it based on your experience in the House of Commons as to what you would see here in the Senate, or is it completely different, and there is no comparison between what is happening in the House of Commons and what is happening here?

Senator Cuzner: As I also said in my opening comments, the members of Parliament believe that the system they have is reasonable and fair. With regard to the scheduling they do in the House of Commons, as a member of Parliament, your time is not your own. When you get off the plane and arrive home, you usually get in the car and go to an event. You try to get out of here on Thursday night and do office hours on Friday and community events on Saturday and Sunday.

They schedule private members' business for the first hour — 11 a.m. to 12 p.m. — on Monday morning. They schedule it on the last hour on Friday afternoon, from 1 p.m. to 2 p.m. so that, over the weekend, maybe you are not in as much of a rush to get back for the private member's bill discussions on Monday morning, and you can stay and have a coffee with your wife and avoid a divorce. Then you can get out of town at noontime on Friday and get home for an event on Friday.

mais vous devriez mener une interpellation, car il ne sera jamais adopté au Sénat ou à la Chambre des communes. »

Dans quelle mesure tenez-vous à votre proposition? Y a-t-il une certaine souplesse dans votre esprit quant à la manière dont nous pourrions procéder pour réaliser l'examen de ces projets de loi et mettre en place ce circuit de rétroaction?

La sénatrice Saint-Germain : Je pense que l'option que vous suggérez présente également de nombreux avantages, et je crois que le plus important est que des critères de base soient convenus et qu'un sénateur déposant un projet de loi doive démontrer, soit au comité, soit à la Chambre, que son projet de loi respecterait ces critères.

Ma suggestion concernant un sous-comité de ce comité s'inspire du modèle de l'autre Chambre, mais l'objectif était également de gagner du temps en séance plénière, car il y a un arriéré législatif concernant les projets de loi d'initiative parlementaire. Je vois également l'intérêt de votre option si elle est assortie de l'obligation, pour le sénateur qui dépose un projet de loi d'intérêt public, d'expliquer comment les critères de base que le comité proposerait et sur lesquels la Chambre convient sont respectés.

Le sénateur Surette : Ma question s'adresse au sénateur Cuzner. Fort de vos années d'expérience à la Chambre des communes, vous avez mentionné qu'en près de 20 ans, vous en aviez obtenu un — presque deux — grâce au système de tirage au sort. Dans votre déclaration préliminaire, vous avez mentionné qu'au Sénat, nous avons besoin d'un processus plus structuré et programmé. Cette vision repose-t-elle sur votre expérience à la Chambre des communes, ou est-ce complètement différent, et n'y a-t-il aucune comparaison possible entre ce qui se passe à la Chambre des communes et ce qui se passe ici?

Le sénateur Cuzner : Comme je l'ai également dit dans mes observations liminaires, les députés estiment que le système dont ils disposent est raisonnable et équitable. En ce qui concerne la programmation à la Chambre des communes, en tant que député, vous ne disposez pas de votre temps comme bon vous semble. Lorsque vous descendez de l'avion et arrivez chez vous, vous montez généralement en voiture pour vous rendre à un événement. On essaie de partir d'ici le jeudi soir pour assurer des permanences le vendredi et participer à des événements communautaires le samedi et le dimanche.

Ils programment les affaires émanant des membres pendant la première heure — de 11 heures à 12 heures — le lundi matin. Ils les programment pendant la dernière heure du vendredi après-midi, de 13 heures à 14 heures, de sorte que, pendant le week-end, vous ne soyez peut-être pas aussi pressé de revenir pour les discussions sur les projets de loi d'intérêt public le lundi matin, et que vous puissiez rester prendre un café avec votre femme et éviter le divorce. Vous pouvez alors quitter la ville vendredi midi et rentrer chez vous pour un événement vendredi.

It has been structured to help accommodate the pressures on an MP's time back in the riding. I think it is one that works fairly well. I think we can draw certain lessons from that in terms of managing the time and the inputs. As far as the impact on staff and administration, human resources and financial resources is concerned, I think it would serve us well, not at any time trying to take away — as Senator Saint-Germain said — the privilege of senators.

The Chair: Colleagues, we will now have the second round.

Senator Batters: I just wanted to note that when we did have the very helpful testimony from the House of Commons committee clerks — sorry, I don't have their exact positions in front of me right now — they indicated that, in their votability subcommittee, it was extremely rare, and they struggled to remember too many examples of when a private member's bill was deemed to be non-votable, even after going through all of their different criteria that they may have at that subcommittee.

Given that it is quite rare, Senator Saint-Germain, I wonder what you think about it. No doubt, that is probably because of, as Senator Cuzner described, the process they had in the Liberal caucus, and we certainly have a process in the Conservative caucus for going through some of these proceedings in their own groups, and I imagine that other groups in the House of Commons also have those kinds of processes. With that in mind, then, perhaps the votability subcommittee encounters fewer problems. What is your impression of that, given the testimony we heard?

Senator Saint-Germain: Currently, we have no criteria. That is why the committees to which Senate public bills are referred have to amend them so many times. I believe that if we enshrine basic criteria in the Rules, this would have a pre-emptive effect, and some senators would think twice before tabling bills as they are tabled. They will improve the bills, or sometimes they will not table them. I remember one bill tabled by a senator from your caucus — I believe it was six or seven years ago — a whole speech was made that was very pedagogical, explaining why we should not move forward with this bill because it was appropriating public funds and fell in the purview of the provincial-territorial responsibilities. So it would be positive that those bills that are tabled pass the basic test of respecting the rights and the competence of the Senate.

Le système a été conçu pour aider à gérer les contraintes de temps des membres dans leur circonscription. Je pense que cela fonctionne plutôt bien. Je pense que nous pouvons en tirer certaines leçons en matière de gestion du temps et des contributions. En ce qui concerne l'impact sur le personnel et l'administration, les ressources humaines et financières, je pense que cela nous serait utile, sans jamais chercher à priver — comme l'a dit la sénatrice Saint-Germain — les sénateurs de leur immunité parlementaire.

Le président : Chers collègues, nous allons maintenant passer à la deuxième série de questions.

La sénatrice Batters : Je tenais simplement à signaler que lorsque nous avons entendu le témoignage très utile des greffiers de comité des commissions de la Chambre des communes — pardon, je n'ai pas leurs fonctions exactes sous les yeux pour l'instant — ils ont indiqué que, au sein de leur sous-comité chargé de la votabilité, c'était extrêmement rare, et qu'ils avaient du mal à se souvenir de nombreux exemples où un projet de loi présenté par un simple membre avait été jugé non votable, même après avoir passé en revue tous les critères dont ils disposent au sein de ce sous-comité.

Étant donné que c'est assez rare, sénatrice Saint-Germain, je me demande ce que vous en pensez. Il ne fait aucun doute que cela tient probablement, comme l'a décrit le sénateur Cuzner, au processus en vigueur au sein du caucus libéral, et nous avons certainement, au sein du caucus conservateur, un processus permettant d'examiner certaines de ces délibérations au sein de nos propres groupes, et j'imagine que d'autres groupes à la Chambre des communes disposent également de ce genre de processus. Dans cette optique, le sous-comité chargé de la votabilité rencontre peut-être moins de problèmes. Quelle est votre impression à ce sujet, compte tenu des témoignages que nous avons entendus?

La sénatrice Saint-Germain : Actuellement, nous n'avons aucun critère. C'est pourquoi les comités auxquels sont renvoyés les projets de loi d'intérêt public du Sénat doivent les amender à maintes reprises. Je pense que si nous inscrivions des critères de base dans le Règlement, cela aurait un effet préventif, et certains sénateurs y réfléchiraient à deux fois avant de déposer des projets de loi tels qu'ils sont présentés. Ils amélioreraient les projets de loi, ou parfois ils ne les déposeraient pas. Je me souviens d'un projet de loi déposé par un sénateur de votre caucus — je crois que c'était il y a six ou sept ans —, toute une intervention très pédagogique a été prononcée pour expliquer pourquoi nous ne devrions pas aller de l'avant avec ce projet de loi, car il s'agissait d'une affectation de fonds publics et qu'il relevait des responsabilités provinciales et territoriales. Il serait donc positif que les projets de loi déposés satisfassent au critère de base consistant à respecter les droits et les compétences du Sénat.

Senator Batters: Maybe you could let me know later who that was.

Senator Saint-Germain: It was Senator Patterson at the time. I will give you the reference.

Senator Batters: I would be interested to see that. Certainly, those are the things we go through in our caucus advisory groups. I assume the Liberal caucus has a similar process to look at those very questions because if things can be improved from the get-go, it's a good idea.

Senator Yussuff: I want to come back to three points. First, the Senate history is a little different. It is not an elected place, obviously. Members sometimes feel there are certain things they need to bring to the Senate's attention — and, hopefully, that of the House — that reflect the reality that it is a different place.

The second point is that the majority of bills we are currently talking about, based on the lists we have looked at and the research that has been done, go to the Social Affairs Committee and the Legal Committee. That seems, from my observation, so unfair to those two committees because the other parts of the work of the Senate are constantly getting complicated with how we spend time on it. The committees are always 100% busy because of all the orders of reference for bills going there. We have to sort that out.

The third point, Senator Saint-Germain, is that you are trying to give us some thoughtful direction about how we might be able to scrutinize these things a bit better, not in the interest of trying to tell people that they are wrong for thinking about their private member's bill, but to provide some accurate appreciation for their efforts that sometimes might be wasted on what they are trying to do with private members' bills. There may be a different way to go about doing that.

We all come with different experiences, which is a real challenge: some with parliamentary experience and some with no parliamentary experience. We all think the issue we are fighting for is critical and important to our political career in this place. How do we help people appreciate that sometimes scrutiny is not a bad thing; it actually helps you improve what you are trying to accomplish in the context of your private member's bill.

That requires reflection — if you are interested in listening to it — but it does require that scrutiny to say you might have a good idea, but, by the way, it is going to cost the government money, and unless you get a Royal Recommendation on your bill, it is not going to go anywhere.

La sénatrice Batters : Vous pourriez peut-être me dire plus tard de qui il s'agissait.

La sénatrice Saint-Germain : C'était le sénateur Patterson à l'époque. Je vous donnerai la mention.

La sénatrice Batters : Cela m'intéresserait de voir cela. C'est certainement le genre de choses dont nous discutons au sein de nos groupes consultatifs de caucus. Je suppose que le caucus libéral suit un processus similaire pour examiner ces questions, car si des améliorations peuvent être apportées dès le départ, c'est une bonne idée.

Le sénateur Yussuff : Je voudrais revenir sur trois points. Premièrement, l'histoire du Sénat est un peu différente. Ce n'est évidemment pas une assemblée élue. Les membres estiment parfois qu'il y a certaines choses qu'ils doivent porter à l'attention du Sénat — et, espérons-le, de la Chambre — qui reflètent la réalité selon laquelle c'est une assemblée différente.

Le deuxième point est que la majorité des projets de loi dont nous parlons actuellement, d'après les listes que nous avons examinées et les recherches qui ont été menées, sont renvoyés au Comité des affaires sociales et au Comité des affaires juridiques. Cela me semble, d'après ce que j'observe, tellement injuste pour ces deux comités, car les autres aspects du travail du Sénat se compliquent constamment en raison du temps que nous y consacrons. Les comités sont toujours occupés à 100 % à cause de tous les ordres de renvoi de projets de loi qui leur sont adressés. Nous devons régler ce problème.

Le troisième point, sénatrice Saint-Germain, est que vous essayez de nous donner des orientations réfléchies sur la manière dont nous pourrions examiner ces questions un peu mieux, non pas dans le but de dire aux gens qu'ils ont tort de réfléchir à leur projet de loi d'intérêt public, mais pour leur offrir une appréciation juste de leurs efforts, qui sont parfois gaspillés dans ce qu'ils tentent de faire avec ces projets de loi. Il existe peut-être une autre façon de procéder.

Nous avons tous des parcours différents, ce qui constitue un véritable défi : certains ont une expérience parlementaire, d'autres n'en ont aucune. Nous pensons tous que la cause pour laquelle nous nous battons est cruciale et importante pour notre carrière politique ici. Comment aider les gens à comprendre que, parfois, l'examen minutieux n'est pas une mauvaise chose; il vous aide en fait à améliorer ce que vous essayez d'accomplir dans le cadre de votre projet de loi d'intérêt public.

Cela demande de la réflexion — si vous êtes disposés à l'entendre —, mais ce contrôle est nécessaire pour dire que vous avez peut-être une bonne idée, mais au fait, cela va coûter de l'argent au gouvernement, et à moins d'obtenir une recommandation royale sur votre projet de loi, il n'ira nulle part.

Senator Saint-Germain: This committee has an opportunity to reach this goal in being very pedagogical in the report that we will present to the chamber. Discussing some criteria and a process and recommending it to the chamber will be an opportunity — especially for the most recent senators — to think further about this and then still table bills but table bills that they would have prepared in a more thoughtful way to make sure that their chances of passing this chamber and the other place and to receive the support of the government will be improved.

Senator Ringuette: I want to concentrate on the issue of time management. In the House of Commons, there are two times: one-hour debate, and after one hour, it goes down in the order. Should we consider having two hours of debate straight, then a week to reflect, and then a second-reading vote and probably the same process in regards to the third reading? Should we dedicate — as the other place does — a certain sitting day that could be within a week or every second week? Have you done some reflection on these time issues?

Senator Cuzner: No, I have not spent a lot of time reflecting from the Senate's perspective, but I know it works well. I think it is fair, too, that when it goes to committee, the committee has to deal with it within 60 days. Again, it is seen as fair and reasonable, I think, on the other side.

If I could just add something a little outside this question, because they have the lottery system on the other side, there are members over there — Peter Julian I'm sure would have 40 private member's bills on the docket, but whether or not he gets his number pulled . . . Peter Stoffer, a friend of mine from Nova Scotia, would have a floor-crossing private member's bill; he would have a tax deduction if you have your kids in sport; he would have a bunch as well. Whenever the issue would come out in the general public, they would go to him, and he would talk about, "Yes, I think it is terrible, and my private member's bill would fix that with floor crossing," which has been a bit of a topic lately. But if his bill isn't called — so senators would still be free to put together Senate public bills, but it's just which one do you want to use when your number is called and you have the opportunity. Sorry.

The Chair: Thank you. It is good to have on the record, though.

Senator Saint-Germain: I concur with you. This is why I believe the proposal that a senator has only one active bill on the Order Paper might be the solution to that.

La sénatrice Saint-Germain : Ce comité a l'occasion d'atteindre cet objectif en adoptant une approche très pédagogique dans le rapport que nous présenterons à la Chambre. Discuter de certains critères et d'un processus et les recommander à la Chambre sera l'occasion — en particulier pour les sénateurs les plus récents — de réfléchir davantage à cette question, puis de déposer tout de même des projets de loi, mais des projets de loi qu'ils auront préparés de manière plus réfléchie afin de s'assurer que leurs chances d'être adoptés par cette Chambre et par l'autre Chambre, et de recevoir le soutien du gouvernement, seront améliorées.

La sénatrice Ringuette : Je souhaite me concentrer sur la question de la gestion du temps. À la Chambre des communes, il y a deux temps : une heure de débat, puis, après une heure, on passe à l'ordre du jour. Devrions-nous envisager d'avoir deux heures de débat d'affilée, puis une semaine de réflexion, suivies d'un vote en deuxième lecture et probablement du même processus pour la troisième lecture? Devrions-nous consacrer — comme le fait l'autre Chambre — un jour de séance spécifique, qui pourrait avoir lieu une fois par semaine ou toutes les deux semaines? Avez-vous réfléchi à ces questions de temps?

Le sénateur Cuzner : Non, je n'ai pas passé beaucoup de temps à réfléchir du point de vue du Sénat, mais je sais que cela fonctionne bien. Je pense qu'il est également juste que, lorsque le projet de loi est renvoyé au comité, celui-ci doive l'examiner dans un délai de 60 jours. Là encore, cela est considéré comme juste et raisonnable, je pense, de l'autre côté.

Si je peux juste ajouter quelque chose qui sort un peu du cadre de cette question, comme ils ont un système de tirage au sort de l'autre côté, il y a des membres là-bas — Peter Julian, j'en suis sûr, aurait 40 projets de loi d'initiative parlementaire sur la liste, mais qu'il soit tiré au sort ou non... Peter Stoffer, un de mes amis de la Nouvelle-Écosse, aurait un projet de loi d'initiative parlementaire sur le changement de parti; il proposerait une déduction fiscale si vos enfants font du sport; il en aurait tout un tas aussi. Chaque fois que la question serait soulevée par le grand public, les gens s'adresseraient à lui, et il répondrait : « Oui, je trouve ça terrible, et mon projet de loi d'initiative parlementaire réglerait ça grâce au changement de parti », ce qui a fait un peu parler ces derniers temps. Mais si son projet de loi n'est pas inscrit à l'ordre du jour — les sénateurs resteraient donc libres de rédiger des projets de loi d'intérêt public du Sénat, mais il s'agit simplement de savoir lequel vous souhaitez présenter lorsque votre tour vient et que vous en avez l'occasion. Excusez-moi.

Le président : Merci. C'est toutefois bon que son projet de loi figure dans le compte rendu.

La sénatrice Saint-Germain : Je suis d'accord avec vous. C'est pourquoi je pense que la proposition selon laquelle un sénateur ne peut avoir qu'un seul projet de loi actif au Feuilleton pourrait être la solution à ce problème.

To your question, I believe that a kind of time allocation for the different steps of the bills would be fair for all senators who have a bill. Because I don't like, especially during the two previous governments, the fact that those bills were negotiated at the scroll and there were trades — this bill, your bill, my bill. I believe this is unfair. All these bills should be scrutinized on their merit; that's all.

As for time allocation, I don't believe that one size would fit all. Some bills are on commemoration, on specific days, which are really quicker and easier to study than other bills that are way more complex.

The Chair: Senators, thank you for your testimony. This has been a very helpful conversation.

If I could just take a few minutes, colleagues, to discuss the work plan going forward, the clerk sent an email around earlier with a proposal for next week that we have the chairs of the two committees that Senator Yussuff mentioned get a lot of work. That is the Legal Committee as well as the Social Affairs Committee. They are ready to come. We would also have the scroll participants in the second panel. If you are in agreement that we proceed in that fashion, we will organize on that basis.

For the last meeting before, I suspect, we will rise for summer, in the discussions identifying senators for today, Senators Miville-Dechêne, Carignan and Tannas all wanted to come, but they were not able to today. What I would suggest is we ask the clerk to identify whether they would be available two weeks hence, because I think they would have perspectives that would help us.

I would also suggest that, at some point, we have the Senate Law Clerk because we have had a number of questions with respect to that.

If that is agreeable, we could move in that fashion, hopefully leaving some time before we rise for the summer to have some discussion as to what we might ask our Library of Parliament analysts to work on over the summer to present us with what we have heard, at least in terms of setting the table for our return in the fall.

Senator Batters: I wanted to raise the possibility that two weeks from today could potentially be the last week the Senate sits. Sometimes we get caught up with other important government bills that need to be studied by committees and things like that, and sometimes we have this Rules Committee meeting taken away because there is other important committee business that needs to happen before the end of the session.

Pour répondre à votre question, je pense qu'une sorte d'attribution de temps pour les différentes étapes des projets de loi serait équitable pour tous les sénateurs qui ont un projet de loi. Car je n'apprécie pas, surtout sous les deux gouvernements précédents, le fait que ces projets de loi aient été négociés au dernier moment et qu'il y ait eu des échanges — ce projet de loi, votre projet de loi, mon projet de loi. Je trouve cela injuste. Tous ces projets de loi devraient être examinés sur le fond; c'est tout.

Quant à l'attribution de temps, je ne pense pas qu'une solution unique convienne à tous. Certains projets de loi portent sur des commémorations, sur des dates spécifiques, et sont vraiment plus rapides et plus faciles à étudier que d'autres projets de loi bien plus complexes.

Le président : Mesdames et messieurs les sénateurs, merci pour vos témoignages. Cette discussion a été très utile.

Si vous me permettez de prendre quelques minutes, chers collègues, pour discuter du plan de travail à venir, la greffière a envoyé un courriel tout à l'heure avec une proposition pour la semaine prochaine : que les présidents des deux comités dont le sénateur Yussuff a mentionné qu'ils avaient beaucoup de travail se joignent à nous. Il s'agit du Comité des affaires juridiques ainsi que du Comité des affaires sociales. Ils sont prêts à venir. Nous aurions également les participants au deuxième groupe de témoins. Si vous êtes d'accord pour que nous procédions de cette manière, nous nous organiserons en conséquence.

Lors de la dernière réunion avant, je suppose, la pause estivale, au cours des discussions visant à désigner les sénateurs pour aujourd'hui, les sénateurs Miville-Dechêne, Carignan et Tannas souhaitaient tous venir, mais ils n'ont pas pu se libérer aujourd'hui. Je suggère que nous demandions au greffier de vérifier s'ils seraient disponibles dans deux semaines, car je pense que leurs points de vue pourraient nous être utiles.

Je suggère également que, à un moment donné, nous entendions le légiste du Sénat, car nous avons reçu un certain nombre de questions à ce sujet.

Si cela vous convient, nous pourrions procéder ainsi, en espérant disposer d'un peu de temps avant la suspension estivale pour discuter de ce que nous pourrions demander à nos analystes de la Bibliothèque du Parlement d'étudier pendant l'été afin de nous présenter ce dont nous avons entendu parler, au moins pour préparer le terrain en vue de notre retour à l'automne.

La sénatrice Batters : Je voulais évoquer la possibilité que, dans deux semaines, ce soit potentiellement la dernière semaine de session du Sénat. Parfois, nous sommes pris par d'autres projets de loi importants émanant du gouvernement qui doivent être étudiés par les comités et ce genre de choses, et parfois, cette réunion du Comité du Règlement nous est retirée parce qu'il y a d'autres travaux importants de comité avant la fin de la session.

I also note that our meeting time is the same time as the National Finance Committee meeting time, and Senator Carignan chairs that committee.

The Chair: Senator Carignan has indicated he is prepared to submit a written response to the questions we posed if he is not able to join us.

As to whether or not we have the slot taken away from us, we'll deal with it at that point. At least for planning purposes, I propose that we go forward on the basis I have described, and we'll see whether or not the circumstances that Senator Batters suggests arise.

Senator Yussuff: This is just a reflection. I think this discussion has been extremely rich. I think it has been very informative because of the history and what we are learning by talking to each other. But I would simply say — this is just me; I'm not speaking for my group — that it really gives rise for us to seriously think about how we can reach some degree of consensus on the greater effort of what we are considering here. Because I think it would serve this place in a much better way, but equally it would demonstrate to our colleagues on the other side, who have their own process and have "rigourized" themselves about how to improve it, that we, for the first time, are doing that.

I think trying to get to that place where we can all feel that we are contributing to that will be extremely helpful because I do believe this is an important issue for us to try to find common ground on that will be in the interests of the Senate but also for the future of the place as to how we can make it more efficient.

The Chair: Thank you. I certainly share that.

Senator Tannas will come with a proposal, at least from his perspective, so that it can enrich our deliberations as we reflect on what we are asking of our analysts in terms of setting the table for pursuing our discussions when we come back in the fall.

Can I take agreement on moving forward in the fashion I have outlined?

Hon. Senators: Agreed.

(The committee adjourned.)

Je note également que l'heure de notre réunion coïncide avec celle de la réunion du Comité des finances nationales, et que le sénateur Carignan préside ce comité.

Le président : Le sénateur Carignan a indiqué qu'il était prêt à soumettre une réponse écrite aux questions que nous avons posées s'il ne pouvait pas se joindre à nous.

Quant à savoir si notre créneau nous sera retiré ou non, nous nous en occuperons le moment venu. Au moins à des fins de planification, je propose que nous procédions comme je l'ai décrit, et nous verrons si les circonstances évoquées par la sénatrice Batters se produisent ou non.

Le sénateur Yussuff : Ce n'est qu'une réflexion. Je pense que cette discussion a été extrêmement riche. Je pense qu'elle a été très instructive grâce à l'historique et à ce que nous apprenons en discutant entre nous. Mais je dirais simplement — ce n'est que mon opinion; je ne parle pas au nom de mon groupe — que cela nous incite vraiment à réfléchir sérieusement à la manière dont nous pouvons parvenir à un certain consensus sur l'effort plus large que nous envisageons ici. Car je pense que cela servirait bien mieux cette institution, mais cela démontrerait également à nos chers collègues de l'autre côté, qui ont leur propre processus et sont « rigoureux » sur la manière de l'améliorer, que nous, pour la première fois, faisons de même.

Je pense qu'essayer d'arriver à un point où nous pouvons tous sentir que nous y contribuons sera extrêmement utile, car je crois sincèrement qu'il s'agit d'une question importante sur laquelle nous devons essayer de trouver un terrain d'entente, ce qui sera dans l'intérêt du Sénat, mais aussi pour l'avenir de cette institution quant à la manière dont nous pouvons la rendre plus efficace.

Le président : Merci. Je partage tout à fait cet avis.

Le sénateur Tannas présentera une proposition, du moins de son point de vue, afin d'enrichir nos délibérations alors que nous réfléchissons à ce que nous demandons à nos analystes pour préparer le terrain en vue de la poursuite de nos discussions lorsque nous reviendrons à l'automne.

Puis-je considérer que vous êtes d'accord pour aller de l'avant de la manière que j'ai décrite?

Des voix : D'accord.

(La séance est levée.)